

Banque Royale du Canada

Rapport climatique 2022

Fondé sur les recommandations du Groupe de travail
sur l'information financière relative aux changements climatiques

Ce document contient des renseignements archivés. Les renseignements identifiés comme archivés sont fournis à titre de référence seulement et ne doivent pas être utilisés. Les renseignements archivés n'ont pas été modifiés ou mis à jour depuis leur archivage. Il se peut que les renseignements archivés ne reflètent pas les renseignements, activités, engagements, objectifs, stratégies, politiques, pratiques et normes en vigueur de la Banque Royale du Canada, ni les normes ou les méthodologies les plus récentes en matière de publication d'information, d'essais ou de validation. La Banque Royale du Canada décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces renseignements et n'a pas l'intention de les mettre à jour sauf si la loi applicable l'exige.



Mise en garde au sujet des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Royale du Canada et ses filiales (« RBC », « nous », « notre » ou « nos ») font, verbalement ou par écrit, des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les « règles d'exonération » de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et de toute loi sur les valeurs mobilières applicable au Canada. Nous pouvons faire des déclarations prospectives dans le présent Rapport climatique 2022 (le « Rapport climatique 2022 » ou le « présent rapport ») et dans des documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (*Securities and Exchange Commission* – SEC), ainsi que dans des rapports aux actionnaires et dans d'autres communications. Les déclarations prospectives figurant dans le présent Rapport climatique 2022 comprennent des déclarations concernant nos objectifs, notre vision, nos engagements, nos buts, nos paramètres et nos cibles en matière d'économie, d'environnement (notamment en ce qui concerne les changements climatiques), de société et de gouvernance, y compris notre première série de cibles intermédiaires de réduction des émissions financées pour 2030 (les « cibles intermédiaires »), de même que nos impacts, notre intention de publier un plan de transition pour atteindre nos cibles intermédiaires, notre démarche pour favoriser une transition ordonnée vers une économie à zéro émission nette, notre engagement à aider nos clients à passer à la carboneutralité et nos vues sur l'importance de leur engagement à réduire leurs émissions. En outre, ces déclarations mettent en avant notre conviction que la transition vers une économie à zéro émission nette exigera une coopération et des mesures concrètes sans précédent de nombreuses parties et que les normes de référence que nous avons établies pour certains engagements nécessiteront peut-être des révisions. Elles portent également sur nos mesures et communications relatives aux émissions financées, notre recours aux estimations, nos opinions quant à la disponibilité future des données et quant aux causes et aux répercussions générales des changements climatiques, y compris dans les milieux économiques et les collectivités où RBC et ses clients sont établis, nos stratégies visant à cerner et à atténuer les risques liés au climat, ainsi que notre approche pour exploiter les occasions que présentent les changements climatiques. L'information prospective contenue dans le présent Rapport climatique 2022 est fournie dans le but de renseigner nos parties prenantes sur les façons dont nous avons l'intention de traiter les enjeux de gouvernance, la stratégie, les risques, les occasions, les paramètres et les cibles liés au climat ; elle pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Les mots « croire », « s'attendre à », « viser à », « prévoir », « anticiper », « prédire », « se proposer », « estimer », « s'engager à », « planifier », « s'efforcer de », « projeter », « devoir », « cibler » et « pouvoir », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des déclarations prospectives.

En raison de leur nature même, les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques pouvant faire que les prédictions, prévisions, projections, attentes, conclusions et autres déclarations prospectives ne se matérialisent pas, que nos hypothèses soient erronées, et que nos objectifs, notre vision, nos engagements, nos buts, nos cibles et nos stratégies d'atténuation et d'adaptation aux risques et aux occasions liés au climat ne se réalisent pas. De plus, bon nombre des hypothèses, normes, paramètres et mesures utilisés dans la préparation du présent rapport continuent d'évoluer et sont fondés sur des suppositions jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme garantie. Le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces déclarations, puisque nos résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs de risques.

Parmi ces facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets sont difficiles à prédire, on compte : la nécessité de disposer de données climatiques plus nombreuses et de meilleure qualité, et d'une normalisation des méthodes de mesure liées au climat ; les conditions climatiques et les événements météorologiques ; notre capacité de recueillir et de vérifier les données sur les répercussions environnementales ainsi que notre capacité de mettre en œuvre diverses initiatives dans l'ensemble de l'entreprise dans les délais prévus ; le risque que les initiatives ne soient pas achevées dans le délai indiqué ou pas du tout, ou sans les résultats escomptés ou anticipés par RBC ; la conformité de divers tiers par rapport à nos politiques et procédures ainsi que leur engagement envers nous ; la nécessité d'une participation active et constante des parties prenantes (y compris les gouvernements et les organisations non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers) ; les progrès technologiques ; l'évolution du comportement des consommateurs ; les efforts de décarbonation variables selon les économies ; la nécessité de politiques climatiques pertinentes à l'échelle mondiale ; les défis de l'équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et une transition ordonnée et inclusive ; les facteurs géopolitiques influant sur les besoins énergétiques mondiaux ; l'environnement légal et réglementaire ; la conformité réglementaire (qui pourrait nous exposer à des poursuites judiciaires et réglementaires, dont les conséquences incluraient des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes) ; et les risques stratégiques, réputationnels, environnementaux juridiques et réglementaires, systémiques et de concurrence, ainsi que d'autres risques. Les autres facteurs susceptibles d'entraîner des résultats réels sensiblement différents des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont exposés dans les sections portant sur les risques de notre rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2022 (Rapport annuel 2022) et dans la section « Gestion du risque » de notre rapport trimestriel pour la période de trois mois terminée le 31 janvier 2023 (Rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2023).

Nous tenons à préciser que la liste susmentionnée de facteurs de risque n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Les investisseurs et autres personnes qui se fient à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions à notre égard doivent bien tenir compte de ces facteurs et d'autres incertitudes et événements potentiels.

Les hypothèses économiques importantes qui sous-tendent les déclarations prospectives contenues dans le présent Rapport climatique 2022 sont présentées à la section « Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives » et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux sections « Priorités stratégiques » et « Perspectives » de notre Rapport annuel 2022, telles que mises à jour par la section « Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives » de notre Rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2023. Sauf si la loi l'exige, ni RBC ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, écrite ou verbale, qu'elles pourraient faire ou qui pourrait être faite à l'occasion pour leur compte.

Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et sur d'autres facteurs sont fournis aux sections de notre Rapport annuel 2022 portant sur la gestion du risque ainsi qu'à la section « Gestion du risque » de notre Rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2023.

Avis important concernant le présent rapport

Le présent rapport fournit un résumé des progrès que nous avons réalisés en ce qui a trait à la gestion des risques et des occasions liés au climat et à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Il est fourni uniquement à titre indicatif et ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il ne vise pas non plus à donner des conseils de placement ou des conseils de caractère financier, juridique, comptable, fiscal ou autre, et l'information qu'il contient ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Aucune partie du présent rapport ne doit servir de fondement à quelque contrat, engagement ou décision de placement que ce soit, ni être considérée à ce titre. Le lecteur est seul responsable de toute utilisation des renseignements contenus dans le présent rapport, et ni RBC, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne seront tenus responsables des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent rapport par le lecteur.

Les paramètres, les données et les autres renseignements climatiques contenus dans le présent rapport – notamment l'information ayant trait à nos engagements, buts et cibles, y compris nos cibles intermédiaires, l'analyse de scénarios, nos émissions financées, les actifs liés au carbone et les émissions provenant de nos propres activités – sont ou peuvent être fondés sur des hypothèses, des estimations et des jugements. De plus, comme nous le mentionnons dans les présentes, certains des renseignements fournis, y compris ceux concernant les émissions financées, la norme de référence utilisée pour établir les cibles intermédiaires, sont fondés sur des données estimatives peu étayées. Par exemple, nous n'avons pas vérifié ou évalué de façon indépendante les hypothèses sous-jacentes aux données obtenues de nos clients et d'autres tiers, et que nous utilisons pour établir, suivre et déclarer notre avancée dans la réalisation de nos cibles intermédiaires. De plus, les données nécessaires pour définir notre parcours vers la réalisation de nos cibles intermédiaires peuvent être limitées en qualité, indisponibles, ou incohérentes d'un secteur à l'autre. Compte tenu de l'incertitude et de la complexité de ces données, ainsi que des questions importantes quant à la fiabilité de certaines d'entre elles, les hypothèses et estimations considérées comme raisonnables au moment de la rédaction du présent rapport pourraient ultérieurement s'avérer inexactes, et nos buts et les cibles intermédiaires établis dans le présent rapport pourraient être appelés à évoluer. En outre, bon nombre des hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures ayant servi à la préparation du présent rapport continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux utilisés par d'autres sociétés et de ceux sur lesquels nous pourrions nous appuyer à l'avenir. Les modifications législatives et réglementaires, l'évolution du marché et les changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient également avoir une incidence importante sur les hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures que nous ou d'autres sociétés utilisons, et donc sur la comparabilité de l'information et des données d'un secteur ou d'une entreprise à l'autre et d'une période de déclaration à l'autre, ainsi que sur notre capacité à réaliser nos engagements et à atteindre nos cibles et objectifs. Les engagements, buts et cibles dont il est question dans le présent rapport, y compris les engagements, buts et cibles liés au bilan zéro émission nette et les cibles intermédiaires, sont des objectifs ambitieux qui pourraient être appelés à être modifiés ou recalibrés à mesure que les données disponibles s'amélioreront et que les sciences du climat, les parcours de transition et les pratiques du marché en ce qui concerne les normes, les méthodologies, les paramètres et les mesures progresseront. En établissant nos cibles intermédiaires, nous reconnaissons qu'il existe des écarts importants entre nos normes de référence et nos cibles. L'atteinte des cibles intermédiaires énoncées dans le présent rapport, de nos objectifs de réduction des émissions à venir et de notre objectif ultime de zéro émission nette dans nos activités de prêt d'ici 2050 dépendra collectivement des efforts et des actions engagés par une grande diversité de parties prenantes sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle, et rien ne garantit que ces objectifs seront réalisés. Voir la section « Mise en garde au sujet des déclarations prospectives ».

Notre engagement à atteindre d'ici 2050 un bilan zéro émission nette découlant de nos activités de prêt ne tient pas compte des activités et des actifs sous gestion de RBC Gestion mondiale d'actifs et de RBC Gestion de patrimoine définis à la note de fin de texte 1.

Le présent rapport et les renseignements qu'il contient ne sont pas audités. Certains des paramètres et des données qu'il contient ont fait l'objet d'une mission d'assurance limitée. Les autres renseignements contenus dans le présent rapport n'ont pas été visés par la mission d'assurance limitée. Vous pouvez en apprendre davantage sur la portée de cette mission, y compris en ce qui a trait aux paramètres et aux données, à la page 109 de notre Rapport de performance ESG 2022.

Le présent rapport vise à fournir des renseignements d'un point de vue différent et avec plus de détails que ceux devant être inclus dans les dépôts d'information réglementaires, y compris les dépôts d'information auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la SEC. Bien que certaines questions abordées dans le présent rapport puissent être significatives pour nos parties prenantes, elles ne sont pas nécessairement suffisamment importantes pour affecter notre conformité aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, même si nous utilisons le mot « important » ou d'autres mots ou expressions semblables. Nous n'avons aucune obligation de tenir à jour les renseignements et les données contenus dans le présent rapport.

Sauf indication contraire, toutes les données et tous les exemples dont fait état le présent rapport portent sur les activités de l'exercice 2022 (du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022). Sauf indication contraire, tous les montants d'argent sont exprimés en dollars canadiens. Les dollars américains et les livres sterling sont convertis au cours au comptant au 31 octobre 2022 (1 \$ CA = 0,734 \$ US ; 1 \$ CA = 0,640 £). Les mesures sont exprimées en unités métriques.

Le présent rapport contient des renseignements sur la Banque Royale du Canada et certaines de ses filiales, selon le cas et comme mentionné aux présentes. Le 27 septembre 2022, RBC a achevé l'acquisition de la société de gestion de patrimoine britannique Brewin Dolphin Holdings PLC. Sauf indication contraire, les renseignements concernant Brewin Dolphin Holdings PLC et ses filiales, y compris les données s'y rapportant, ne sont pas inclus dans le présent Rapport climatique 2022.

Tous les renvois à des sites Web sont fournis à titre indicatif seulement. Le contenu des sites Web mentionnés dans le présent rapport, y compris celui pouvant être obtenu par l'intermédiaire d'un lien vers un site Web, et de tout autre site Web auquel ces sites font référence, n'est pas intégré par renvoi au présent rapport et ne fait pas partie du présent rapport.

Table des matières

Introduction	2
Mise en garde au sujet des déclarations prospectives	2
Avis important concernant le présent rapport	3
Message du chef de la direction	5
Introduction	6
Feuille de route zéro émission nette	7
Gouvernance	8
Structure de gouvernance organisationnelle	9
Surveillance du Conseil	10
Surveillance de la Haute direction	12
Rémunération des membres de la Haute direction	14
Stratégie	15
Stratégie climatique	16
Aider nos clients à passer à la carboneutralité	17
Assumer nos responsabilités	21
Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration	23
Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités	26
Gestion du risque	29
Cadre de gestion du risque	31
Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques	32
Analyse de scénarios climatiques	34
Paramètres et cibles	36
Émissions financées découlant des activités de prêt calculées selon les paramètres du PCAF	38
Exposition aux actifs liés au carbone	43
Déclaration des émissions de GES des clients	45
Émissions provenant de nos activités d'exploitation	46
Annexes	47
Aperçu de la gestion du risque climatique – RBC Europe Limited	48
Partenariats, adhésions et engagements à titre de signataire de RBC	52
Notes de fin de texte	54

Message du chef de la direction



Alors que les enjeux mondiaux liés à l'énergie étaient exacerbés par les conflits armés et autres conflits géopolitiques, l'année 2022 nous a rappelé avec urgence les occasions et les défis que présente la lutte contre les changements climatiques.

Cette lutte demeure au cœur des préoccupations internationales alors que les gouvernements et les organisations continuent de planifier l'atteinte d'un bilan zéro émission nette d'ici 2050. Pour y parvenir, il faudra faire preuve de coordination, de coopération et, surtout, de persévérance.

La société doit absolument déterminer comment effectuer une transition ordonnée vers une économie à zéro émission nette. Pour réussir à repositionner avec succès nos économies et les collectivités en vue de l'avenir, il sera essentiel que les entreprises, les gouvernements et les particuliers collaborent encore plus activement.

À RBC, nous disposons d'une stratégie climatique qui peut contribuer à rendre ces objectifs réalisables. Tout au long du présent rapport, vous découvrirez nos progrès par rapport aux quatre piliers de notre stratégie climatique axée sur les domaines dans lesquels nous pouvons apporter la contribution la plus utile à la lutte contre les changements climatiques. Ces piliers sont les suivants : aider nos clients à la carboneutralité ; assumer nos responsabilités ; favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration ; et faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités.

C'est en soutenant la transition de nos clients vers la carboneutralité que notre action sera vraisemblablement la plus efficace.

Je suis extrêmement fier de l'effort collectif de nos équipes qui offrent ce soutien.

Cette année, nous avons réalisé des progrès sur plusieurs fronts. Nous avons aidé des entreprises de technologies propres à commercialiser des solutions et à prendre de l'expansion. Nous avons guidé de grands projets d'énergie renouvelable de nos clients. Et nous avons fourni conseils et information à des clients cherchant à décarboner leurs activités. Vous trouverez dans le présent rapport des études de cas qui mettent en évidence certains de ces efforts.

Autre jalon important pour RBC : la publication de sa première série de cibles intermédiaires de réduction des émissions. Pour établir ces cibles, nous nous sommes inspirés de la science du climat et des meilleures pratiques sectorielles et nous avons tenu compte des besoins immédiats de nos clients et des collectivités, ainsi que des engagements et des politiques des gouvernements visant un bilan zéro émission nette d'ici 2050.

Nos cibles intermédiaires ont aussi été établies en collaboration avec les différents secteurs d'activité de la Banque, afin qu'elles prennent en compte les complexités et les défis propres à chacun. Notre force réside en partie dans notre capacité à nous adapter aux besoins diversifiés de nos clients, sachant qu'il n'existe pas de « solution universelle ».

Certes, les populations partout dans le monde subissent les effets parfois subtils, parfois évidents des changements climatiques. Toutefois, une transition carboneutre risquerait d'entraîner des perturbations considérables dans la vie et les moyens de subsistance des gens. Pour assurer une transition ordonnée, il faudra faire intervenir de nombreuses formes d'énergie.

Les entreprises, les gouvernements et les particuliers peuvent – et doivent – mieux collaborer pour effectuer la transition tout en équilibrant les besoins de la planète et ceux de ses habitants.

À RBC, nous continuerons de ne négliger aucun effort pour que notre approche réponde aux impératifs environnementaux et économiques de la lutte contre les changements climatiques.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dave McKay'.

Dave McKay
Président et chef de la direction, Banque Royale du Canada

Introduction

RBC a pour objectif d'atteindre un bilan zéro émission nette dans ses activités de prêt d'ici 2050¹ tout en équilibrant les besoins de la planète et ceux de ses habitants. Les changements climatiques présentent un risque considérable pour notre entreprise, nos clients et les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons. Aider nos clients et l'économie à passer à un avenir à zéro émission nette peut être avantageux à la fois pour l'environnement et pour nos actionnaires.

L'adoption d'une approche équilibrée dans le cadre de la transition énergétique, toutefois, est particulièrement importante. La demande d'énergie doit être réorientée vers l'énergie propre le plus rapidement possible, par exemple en accélérant le déploiement des véhicules électriques. Il faut aussi que l'énergie propre soit accessible de manière fiable et abordable, et en quantité suffisante, pour répondre à la demande croissante. Cette transition exclusive et ordonnée exigera du temps. Dans l'interim, les collectivités devront continuer d'utiliser de l'énergie provenant de diverses sources, y compris des combustibles fossiles.

Nous savons que le défi est considérable et complexe, et nous voulons apporter notre contribution. C'est en soutenant ses clients que RBC peut le plus pousser à la roue dans la poursuite de l'objectif de carboneutralité. Nous allons :

- **continuer de soutenir financièrement les plans de décarbonation de nos clients** conformément à notre approche, qui met en équilibre les besoins de la population et ceux de la planète, et à notre objectif d'atteindre un bilan zéro émission nette dans nos activités de prêt d'ici 2050 ;
- **financer le développement et accélérer la mise à l'échelle de technologies** qui peuvent accélérer la demande et l'offre d'énergie propre ;
- **mesurer et rendre compte de nos progrès**, y compris par rapport à nos cibles intermédiaires de réduction des émissions d'ici 2030¹ (les « cibles intermédiaires ») et à notre engagement à accorder 500 milliards de dollars en finance durable d'ici 2025²

RBC étant l'une des plus grandes banques canadiennes³, les prêts qu'elle accorde et les émissions découlant de ces activités de prêt reflètent l'économie du pays. Nous croyons que tous les membres de la société (gouvernements, entreprises et particuliers) ont un rôle important à jouer dans cette transition qui englobe l'ensemble de l'économie. Surtout, nous avons besoin d'un cadre de politique qui favorise la disponibilité accrue de l'énergie éolienne et solaire et des véhicules électriques, et encourage les technologies naissantes, comme l'hydrogène et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.

Le présent Rapport climatique 2022 exprime notre détermination à faire preuve de transparence à l'égard de nos engagements climatiques. La transition climatique est un processus qui va s'échelonner sur plusieurs décennies. Comme nous n'en sommes encore qu'aux premières étapes, les incertitudes et les variables sont nombreuses. Nous savons que nos progrès ne seront pas linéaires. C'est pourquoi la transparence auprès de nos clients, de nos actionnaires, de nos employés et des collectivités est si importante.

Le présent Rapport climatique 2022 fournit un résumé des progrès que nous avons réalisés jusqu'à maintenant en ce qui a trait à la gestion des risques et des occasions liés au climat, conformément à la [Stratégie climatique RBC](#), et à la mise en œuvre des recommandations du GIFCC⁴. En accord avec notre engagement en matière de transparence, nous avons inclus des renseignements supplémentaires cette année, notamment en ce qui concerne la façon dont nous avons intégré les considérations climatiques dans la conception de notre programme de rémunération des membres de la Haute direction, et nos investissements dans des fonds climatiques pour contribuer à l'expansion des solutions climatiques.

Feuille de route zéro émission nette

Nos progrès en 2022 : les points forts

- Nous avons octroyé 84,8 milliards de dollars en finance durable dans le cadre de notre engagement à accorder 500 milliards de dollars en finance durable d'ici 2025 pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs ESG²
- Nous avons publié notre cadre de finance durable, qui définit l'approche et la méthodologie dont nous nous servons pour classer, suivre et divulguer les progrès réalisés par rapport à notre engagement de finance durable^{2,5}
- Nous avons communiqué nos **cibles intermédiaires pour 2030 en ce qui a trait aux prêts dans trois secteurs clés** : pétrole et gaz, production d'énergie, et automobile¹
- Nous avons demandé à nos clients des Marchés des capitaux dans les secteurs à fortes émissions⁶ qui représentent 79 % des encours de crédit⁷ de déclarer à RBC leurs émissions de périmètres 1 et 2⁸, et à ceux qui représentent 59 % des encours de crédit de communiquer à RBC un plan de réduction de leurs émissions de GES
- Nous avons publié du contenu du groupe Leadership avisé pour faire progresser la décarbonation dans des secteurs clés, notamment la série La prochaine révolution verte sur les émissions de l'industrie agroalimentaire du Canada et ses systèmes et stratégies pour réduire ces émissions
- Nous avons signé une deuxième convention d'achat d'énergie renouvelable à long terme afin de nous aider à atteindre nos objectifs de réduction des émissions et d'approvisionnement en électricité auprès de sources renouvelables et non émettrices de GES dans le cadre de nos activités d'exploitation⁹

D'ici 2025

- Accorder 500 milliards de dollars en finance durable²
- Réduire de 70 %¹⁰ les émissions provenant de nos activités d'exploitation, comparativement à l'année de référence 2018
- Augmenter à 100 % notre approvisionnement en électricité de sources renouvelables et non émettrices de GES¹¹
- Fournir 100 millions de dollars de financement aux universités et aux organismes de bienfaisance qui développent des solutions technologiques permettant de résoudre des problèmes environnementaux pressants par l'intermédiaire de Techno nature RBC^{MC12}
- Demander à nos clients des Marchés des capitaux dans les secteurs à fortes émissions⁶ qui représentent 80 % des encours de crédit⁷ de déclarer à RBC leurs émissions de périmètres 1 et 2⁸, et à ceux qui représentent 65 % des encours de crédit de communiquer à RBC un plan de réduction de leurs émissions de GES

D'ici 2030

- Date butoir pour l'atteinte de nos cibles intermédiaires de réduction des émissions liées à nos activités de prêt dans les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'énergie, et de l'automobile¹
- Date butoir pour l'atteinte de nos cibles intermédiaires de réduction des émissions liées à nos activités de prêt dans d'autres secteurs à fortes émissions, conformément à notre engagement envers l'alliance bancaire zéro émission nette (NZBA)^{1,14}
- Réviser et ajuster les cibles intermédiaires de réduction des émissions au besoin (et au moins tous les cinq ans, jusqu'en 2050) en fonction des dernières données disponibles, des pratiques commerciales et de la science du climat¹⁵

D'ici 2050

- Date butoir pour l'atteinte d'un bilan zéro émission nette dans nos activités de prêt¹

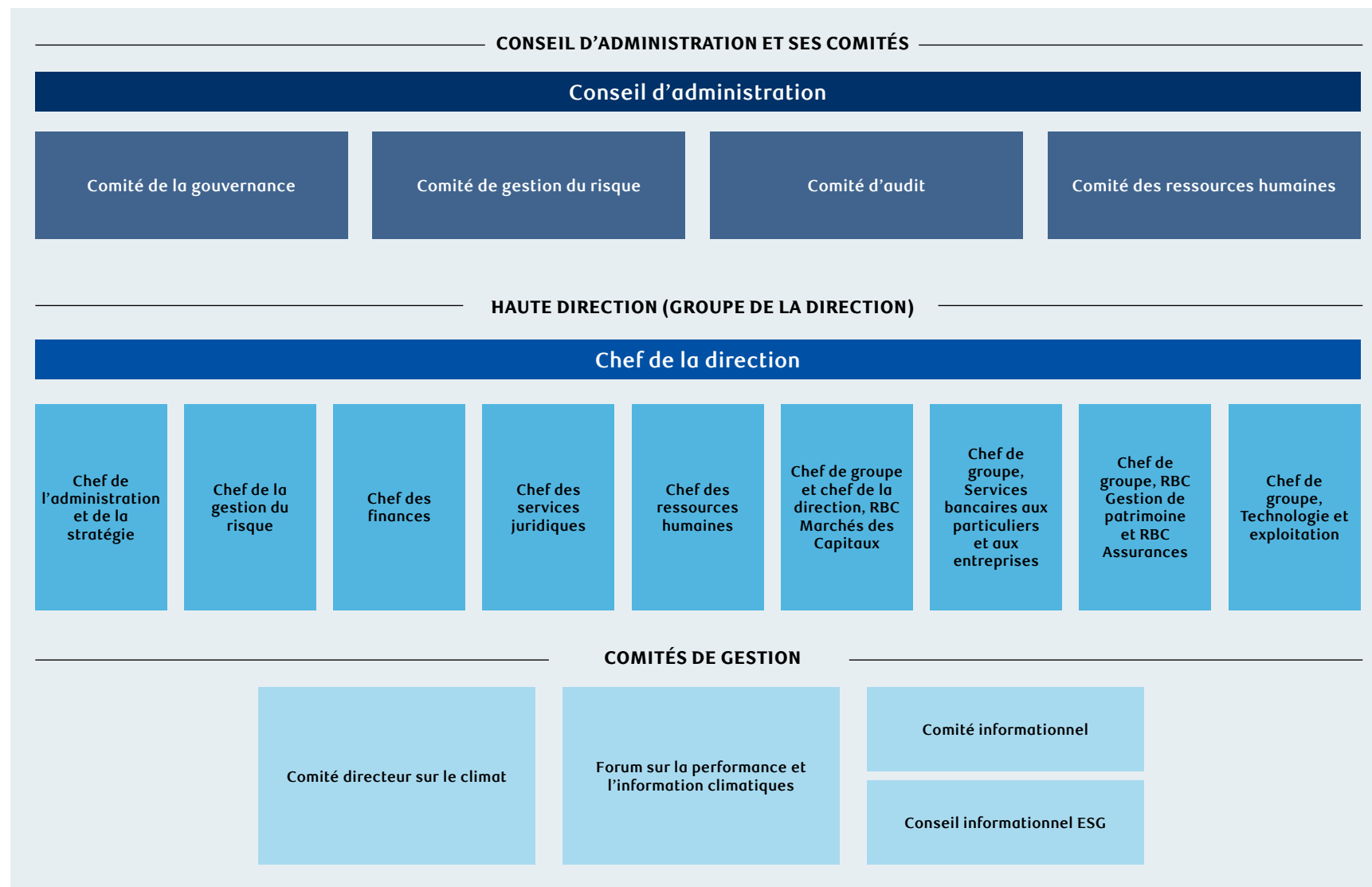


Gouvernance

Gouvernance

Nos normes élevées en matière de gouvernance correspondent aux exigences réglementaires et à l'évolution des meilleures pratiques. La figure 1 ci-dessous fournit la structure de surveillance des risques et des occasions liés au climat par la direction et le Conseil d'administration de la Banque Royale du Canada (la « Banque »). Des renseignements complémentaires à cet égard sont fournis dans les pages qui suivent.

Figure 1 : Aperçu de la structure de gouvernance organisationnelle des risques et des occasions liés au climat



Surveillance du Conseil

Stratégie climatique et surveillance

Le Conseil d'administration de la Banque Royale du Canada (le « Conseil ») a pour mandat de superviser et d'approuver le plan stratégique de RBC, ainsi que d'assurer le suivi de sa mise en œuvre et de son efficacité dans les limites de sa tolérance au risque. Il dirige l'approche stratégique de RBC en ce qui concerne les changements climatiques, y compris sa façon de gérer les risques et les occasions liés au climat.

En 2022, les changements climatiques ont une fois de plus constitué une importante priorité pour le Conseil. Il a approuvé la [Stratégie climatique RBC](#) – notre stratégie visant à accélérer l'action climatique – et il a surveillé et évalué les progrès réalisés par rapport à celle-ci. Il a également examiné les plans et les progrès de la Banque concernant l'atteinte de l'objectif zéro émission nette dans ses activités de prêts d'ici 2050, qui fait partie de son engagement à titre de membre de la NZBA¹⁴. Il a pris soin de déterminer si les engagements et les plans en matière de climat équilibraient bien les occasions stratégiques et la gestion des risques, et s'ils respectaient notre raison d'être : contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités.

Le Conseil a collaboré activement avec la direction tout au long de l'année en ce qui a trait aux questions climatiques, notamment avec le chef de la direction, qui s'est penché sur les enjeux, les réussites et les défis liés au climat. Au début de 2022, ses membres ont participé à une séance d'information sur le calcul des émissions financées, l'analyse de scénarios climatiques et le parcours vers un bilan zéro émission nette. Le Conseil a discuté des principes directeurs et de la méthode d'établissement des cibles intermédiaires de RBC¹ pour ses activités de prêt, ainsi que du processus itératif d'examen et de délibérations de la direction. Il a aussi révisé les déclarations préalables à la publication des cibles intermédiaires de la Banque à la fin de 2022. Il a dialogué avec la direction au sujet de l'évolution de la situation climatique au Royaume-Uni et en Europe. Les discussions étaient axées sur les changements relatifs à la réglementation et à l'information financière, de même que sur les initiatives climatiques de la Banque dans ces régions. Enfin, il a discuté du [cadre de finance durable](#), qui fait référence aux activités financières tenant compte des facteurs ESG et qui décrit l'approche et la méthodologie de la Banque pour classer, suivre et divulguer les progrès réalisés par rapport à son engagement à accorder 500 milliards de dollars en finance durable d'ici 2025².

Surveillance des comités

Les quatre comités du Conseil surveillent les changements climatiques et la transition vers une économie à zéro émission nette. Tout au long de 2022, les comités ont collaboré avec la direction en ce qui a trait aux questions climatiques relevant de leur champ de responsabilité respectif.

Le **Comité de la gouvernance** donne son avis au Conseil sur les questions ESG, y compris les changements climatiques, et assure la surveillance et la coordination de ces questions pour le Conseil et ses comités. Il s'exprime également sur l'état et le caractère adéquat des efforts de RBC pour respecter les normes élevées de conduite et de responsabilité environnementale et sociale. Il encadre les divulgations en matière d'ESG, étudiant et approuvant chaque année le Rapport climatique (anciennement le Rapport GIFCC) et le Rapport de performance ESG. Par ailleurs, il a passé en revue les nouveautés quant à la surveillance des facteurs ESG par les conseils d'administration et aux approches pour la mise en place de cadres de gouvernance ESG. Il a aussi discuté de la participation des parties prenantes, y compris de la réponse du Conseil aux propositions des actionnaires liées au climat. Enfin, il supervise la stratégie de citoyenneté d'entreprise de RBC, qui comprend le portail Techno nature RBC¹².

Le **Comité de gestion du risque** supervise les risques importants et émergents auxquels RBC est exposée, y compris ceux liés au climat. Le Cadre d'appétit pour le risque¹⁶, qui est approuvé chaque année par le Conseil, exige la prise en compte des risques environnementaux et sociaux, y compris ceux liés au climat, dans la prise de décisions relatives à la gestion du risque. Le Comité de la gestion du risque a discuté avec le chef de la gestion du risque de l'importance accrue de la réglementation, ainsi que de l'évolution des risques liés au climat et de leur intégration dans les cadres, politiques et procédures de gestion du risque de RBC. Il a reçu de l'information concernant les changements apportés à la politique générale de RBC sur la gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris ceux liés aux changements climatiques. En 2022, il a également tenu des discussions sur l'évolution du contexte et des tendances en matière de risques

Surveillance du Conseil

liés au climat, les changements réglementaires, et les mesures prises par la Banque pour s'y adapter. De plus, le Comité de gestion du risque et le Comité d'audit se sont réunis afin de discuter des résultats de la simulation de crise annuelle de RBC, qui portait sur les risques physiques¹⁷ et de transition¹⁸ liés au climat.

Le **Comité d'audit** supervise notre information financière, nos contrôles internes de l'information financière, et nos contrôles et procédures en matière de présentation d'information. Il a passé en revue le [Rapport annuel 2022](#) de la Banque, qui inclut de l'information relative au climat inspirée par les piliers du GIFCC⁴, et en a recommandé l'approbation par le Conseil. En 2022, ses membres se sont aussi entretenus avec la direction à propos des divulgations de RBC touchant les critères ESG et le climat. Ils se sont penchés sur le travail en cours pour renforcer les contrôles et les processus de gouvernance relatifs à ces divulgations, et sur les normes proposées et les exigences en rapport avec l'information relative au climat.

Le **Comité des ressources humaines** supervise les principes, politiques et programmes de rémunération de RBC et formule des recommandations pour la rémunération du chef de la direction et du Groupe de la direction. Outre les objectifs financiers et associés à la clientèle, les membres du comité ont tenu compte des pratiques sectorielles exemplaires en matière de durabilité environnementale, de responsabilité sociale et de gouvernance dans le cadre de leur évaluation du rendement du chef de la direction et du Groupe de la direction par rapport aux objectifs relatifs au risque et à la stratégie aux fins de leur programme d'encouragement à court terme (PECT) 2022. Pour 2023, le Comité des ressources humaines a recommandé l'inclusion dans le programme d'encouragement à moyen terme (PEMT) et le programme d'encouragement à long terme (PELT) pour le chef de la direction et les hauts dirigeants un objectif climatique à moyen terme lié aux priorités de la Stratégie climatique RBC. Consultez la section « Rémunération des membres de la Haute direction » du présent rapport (page 14) et notre [circulaire d'information](#) (page 84).

Expertise en matière de critères ESG et sensibilisation des administrateurs aux changements climatiques

Pour appuyer au mieux RBC dans la concrétisation de sa raison d'être – contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités –, tous les candidats à un poste d'administrateur doivent posséder une certaine expérience des facteurs ESG découlant de leurs antécédents professionnels ou de leur formation. Nos administrateurs ont acquis cette expérience dans leurs rôles de cadre supérieur au sein de grandes organisations, ou encore de membre de conseils d'administration ou à la présidence de comités d'entités publiques, privées et sans but lucratif. Leur expérience relative aux enjeux environnementaux découle de positions en tant que haut dirigeant, administrateur ou conseiller de grandes sociétés des secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles ou d'organisations axées sur les enjeux climatiques ou liés au développement durable. Pour en savoir plus sur les compétences des administrateurs, reportez-vous à la page 25 de notre [circulaire d'information](#).

Pour assurer l'efficacité de la surveillance des questions climatiques et la mobilisation du Conseil, il faut que les administrateurs suivent l'évolution rapide du contexte et en saisissent la complexité. Par conséquent, en plus de participer à des séances d'information sur le climat à RBC et de dialoguer régulièrement avec les membres de la direction au sujet d'enjeux climatiques, un certain nombre d'administrateurs ont assisté en 2022 à des conférences sur le climat organisées notamment par la National Association of Corporate Directors des États-Unis, le Bank Governance Leadership Network et l'Economic Club of Canada.

Pour de plus amples renseignements sur la gouvernance du Conseil à l'égard des questions ESG et climatiques, consultez la section sur les compétences (page 25) et celle sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance (page 37) de la [circulaire d'information](#).

Surveillance de la Haute direction

Constitué du président et chef de la direction, et des chefs de fonction et de groupe qui relèvent de lui, le Groupe de la direction de RBC est responsable de la mise en œuvre de la [Stratégie climatique RBC](#) et veille à intégrer davantage les responsabilités de nature climatique à la structure de gestion et aux modèles d'affaires de RBC. Chaque secteur d'activité est dirigé par un cadre supérieur responsable des questions climatiques et est structuré de façon à pouvoir répondre aux besoins de ses clients associés à la transition vers une économie à zéro émission nette. Le Groupe de la direction se réunit fréquemment pour discuter de la stratégie commerciale, de la planification financière, de la gestion du risque, de l'exploitation et du rendement. Au besoin, les questions climatiques sont aussi abordées lors de ces échanges.

Vous trouverez ci-après une description des membres du Groupe de la direction qui assument une responsabilité spécifique de surveillance et de gestion concernant les questions climatiques.

Président et chef de la direction

Le chef de la direction est responsable de l'établissement de la stratégie globale et de l'intégration des questions climatiques à cette stratégie. Il doit également s'assurer que nous réalisons des progrès substantiels quant au respect des engagements de la Stratégie climatique RBC et tenir les administrateurs informés de la gestion des risques et des occasions, y compris ceux liés au climat.

Chef de l'administration et de la stratégie

Le chef de l'administration et de la stratégie est responsable de la mise en œuvre de la stratégie climatique globale de RBC, de même que de la coordination de l'information sur le climat et les facteurs ESG, de la mobilisation des parties prenantes, et des communications relatives aux changements climatiques. L'équipe Stratégie et gouvernance climatiques, au sein du Bureau du chef de l'administration, est chargée de diriger la stratégie climatique globale de RBC et de rendre compte annuellement des progrès réalisés. Les Services immobiliers et l'Approvisionnement, deux fonctions clés qui relèvent aussi du Bureau du chef de l'administration, s'occupent de la mise en œuvre d'aspects importants de notre stratégie zéro émission nette dans l'exercice de nos activités.

Chef de la gestion du risque

Le chef de la gestion du risque supervise la gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris ceux liés au climat. Il peut compter sur une équipe attitrée (Risques environnementaux et sociaux au sein de la Gestion des risques du Groupe) pour l'identification, l'évaluation, la mesure, la gestion, l'atténuation, le suivi et le signalement des enjeux environnementaux et sociaux susceptibles d'exposer RBC à des risques, ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour périodique des politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux. L'équipe Risques environnementaux et sociaux intègre l'évaluation des risques climatiques dans notre cadre de gestion du risque et améliore les capacités de mesure et d'analyse des risques climatiques afin de faciliter le suivi des progrès réalisés en vue d'atteindre un bilan zéro émission nette dans nos activités de prêt d'ici 2050.

Chef des finances

Le chef des finances supervise la préparation du Rapport annuel de RBC, dans lequel nous faisons état des risques environnementaux et sociaux auxquels nous sommes exposés (y compris ceux liés aux changements climatiques). En collaboration avec le chef de la direction, il est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes adéquats de l'information financière, avec l'appui des membres du Groupe de la direction et d'autres hauts dirigeants.

Chef des services juridiques

Le chef des services juridiques fournit des conseils sur les questions juridiques, réglementaires, de gouvernance et de réputation dans l'ensemble des territoires où RBC exerce ses activités. Il supervise les conseils du Groupe juridique en matière d'atténuation des risques et de promotion des occasions liés au climat. Il donne son avis sur les produits et services qui aident les clients à passer à la carboneutralité, la mobilisation des parties prenantes, les activités et les fournisseurs de RBC, ainsi que la production et la communication d'information liée au climat.

Chef des ressources humaines

Le chef des ressources humaines est chargé d'élaborer des politiques de rémunération visant à encourager les hauts dirigeants à réaliser des progrès à l'égard des priorités stratégiques de RBC, dont les priorités climatiques. Il supervise également la gestion des talents et le perfectionnement des employés dans le but d'appuyer nos priorités en matière de climat.

Chef de groupe et chef de la direction, RBC Marchés des Capitaux

Le chef de groupe et chef de la direction, RBC Marchés des Capitaux, a pour responsabilité de superviser l'intégration des facteurs ESG, y compris ceux liés au climat, dans les unités opérationnelles de base de Marchés des Capitaux, notamment les services-conseils et les solutions destinées aux clients qu'offre le groupe Finance durable¹⁹.

Surveillance de la Haute direction

Chef de groupe, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises

Le chef de groupe, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises (SBPE), a pour responsabilité de superviser l'intégration des facteurs ESG, y compris ceux liés au climat, dans les secteurs d'activité des SBPE, notamment l'offre de produits et les services-conseils proposés dans l'ensemble du segment.

Chef de groupe, Technologie et exploitation

Le chef de groupe, Technologie et exploitation, est chargé de faire progresser la stratégie de RBC relative aux données sur le climat et ses capacités connexes, en collaboration avec le Bureau du chef de l'administration. Il doit aussi veiller à ce que la Banque ait accès à suffisamment de données et à l'infrastructure nécessaire pour répondre aux exigences réglementaires et aux besoins opérationnels actuels et futurs.

Chef de groupe, RBC Gestion de patrimoine et RBC Assurances

Le chef de groupe, RBC Gestion de patrimoine et RBC Assurances, supervise RBC Gestion de patrimoine²⁰, RBC Gestion mondiale d'actifs (GMA)²¹ et RBC Assurances. Dans nos secteurs de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actifs, les facteurs ESG importants²², dont certains peuvent être liés aux changements climatiques, sont intégrés aux processus de placement pour les types de placement applicables²³. De plus, les facteurs ESG peuvent être pris en compte dans les offres de produits, les services-conseils et l'information clientèle.

Comités de gestion ayant une responsabilité en matière de surveillance des enjeux climatiques

RBC est dotée de comités de haute direction chargés de responsabilités quant au respect de sa stratégie et de ses engagements climatiques. Adoptant une approche globale dans le but de superviser notre stratégie, nos objectifs, nos engagements et l'information que nous communiquons en matière de climat, ces comités collaborent avec un large éventail de dirigeants à RBC afin de promouvoir l'harmonisation et la coordination à l'échelle de l'organisation.

Comité directeur sur le climat

Relevant du Bureau du chef de l'administration, le Comité directeur sur le climat est un organe consultatif composé de hauts dirigeants de nos secteurs opérationnels, de Gestion des risques du Groupe, de Stratégie et gouvernance climatiques et des Communications. Se réunissant habituellement une fois par mois, il est chargé de soutenir la mise en œuvre de la stratégie climatique de RBC dans ses unités opérationnelles et fonctionnelles clés. Il formule des recommandations au Groupe de la direction et aux dirigeants et les tient régulièrement informés au sujet des priorités climatiques.

Forum sur la performance climatique et l'information sur le climat

Le Forum sur la performance climatique et l'information sur le climat est un forum de consultation et de gouvernance regroupant des hauts dirigeants de nos secteurs opérationnels, de la Gestion des risques du Groupe, des Finances et du Groupe juridique. Se réunissant habituellement toutes les deux semaines, il est chargé d'harmoniser et d'appuyer la prise de décision de la direction sur des sujets clés liés à la stratégie climatique de RBC. Il peut notamment s'agir de décisions concernant la déclaration des émissions financées, les cibles intermédiaires et la présentation d'autres renseignements connexes.

Conseil informationnel ESG

Le Conseil informationnel ESG est un organe de gouvernance auquel siègent des hauts dirigeants des équipes Finances, Citoyenneté d'entreprise, Gestion des risques du Groupe, Groupe juridique, Relations avec les investisseurs, Communications, Stratégie et gouvernance climatiques, Diversité et inclusion, et Audit interne (sans droit de vote). Ce sous-comité du Comité informationnel a pour mandat d'orienter et de superviser la communication de l'information sur les critères ESG, y compris ceux liés au climat, d'appuyer l'exécution des contrôles, d'assurer la cohérence de la stratégie et de veiller à l'intégration de ces éléments à l'échelle de l'organisation.

Rémunération des membres de la Haute direction

À titre de banque mondiale, nous avons le devoir de cerner, de comprendre et de gérer les risques et les occasions liés aux facteurs ESG qui comptent le plus pour nos parties prenantes et pour notre entreprise. Pour que RBC puisse incarner sa raison d'être, le Conseil, le Comité des ressources humaines et l'équipe de direction sont déterminés à contribuer à la croissance de collectivités durables, dynamiques et inclusives.

Notre approche en matière de rémunération des membres de la Haute direction, notamment celle du chef de la direction, reflète nos priorités stratégiques ESG, qui incluent les changements climatiques. Nous avons intégré des considérations climatiques, entre autres considérations liées aux facteurs ESG, dans la conception de notre programme de rémunération des membres de la Haute direction afin de favoriser leur responsabilisation dans la promotion du changement positif. Les objectifs de rendement individuels du chef de la direction et du Groupe de la direction dans notre PECT sont associés au rendement financier de RBC, aux résultats des clients, et à la contribution à nos objectifs en matière de risque et de stratégie, y compris la durabilité environnementale et les pratiques sociales et de gouvernance. Notre PECT, qui accorde une pondération de 30 % aux objectifs en matière de risque et de stratégie, est présenté à la page 74 de notre [circulaire d'information](#).

Nous sommes conscients du fait que les changements climatiques représentent un enjeu de plus en plus important pour nos actionnaires et autres parties prenantes. En 2023, nous entendons intégrer un objectif climatique à moyen terme lié aux progrès par rapport aux priorités de la Stratégie climatique RBC dans le PEMT et le PELT des membres de la Haute direction. Cette nouvelle évaluation axée sur le climat constituera un incitatif de plus pour que le chef de la direction et le Groupe de la direction accélèrent les progrès de RBC à l'égard de ces priorités clés grâce à l'innovation et aux discussions avec les gouvernements, les entreprises et les particuliers. Le but est de susciter une avancée considérable vers un bilan zéro émission nette à court, moyen et long terme.

L'ajout d'une pondération liée au climat dans notre PEMT et notre PELT donnera au Conseil la souplesse d'apporter des modifications aux primes des dirigeants de manière à tenir compte de leurs actions appuyant notre stratégie climatique. Cette pondération permettra aussi d'harmoniser les horizons temporels de nos objectifs climatiques avec ceux du PEMT et du PELT.

Notre feuille de pointage des objectifs se rapportant au risque et à la stratégie, qui figure aux pages 89 à 91 de notre [circulaire d'information](#), met en évidence les questions ESG, reflétant l'importance accordée à ces initiatives par le Comité des ressources humaines.

Stratégie



Stratégie



Nous adoptons une approche coordonnée des changements climatiques qui met à profit les capacités et les forces de notre organisation. C'est dans l'action que nous contribuons à accentuer le soutien à nos clients et aux collectivités. La lutte contre les changements climatiques demeure un impératif stratégique pour la banque et un secteur offrant un potentiel de croissance.

Christoph Knoess, chef de l'administration et de la stratégie, Banque Royale du Canada

La [Stratégie climatique RBC](#) (la « Stratégie ») décrit la démarche que nous adoptons afin d'accélérer la lutte contre les changements climatiques et de favoriser une transition ordonnée et inclusive vers une économie à zéro émission nette. Elle définit le rôle que RBC joue dans la transition climatique et cerne quatre priorités stratégiques accompagnées de mesures à prendre et d'engagements à respecter. Chacune de ces priorités repose sur nos forces en matière de finance, de placements, de gestion du risque, d'innovation, de recherche économique et politique, et d'investissement dans la collectivité. Elle fournit un cadre à l'aide duquel nous pouvons repérer et gérer les risques et les occasions à court, moyen et long terme liés au climat.

- **Aider nos clients à passer à la carboneutralité** : Nous croyons qu'une transition ordonnée et inclusive vers la carboneutralité est importante pour parvenir à une économie plus durable. Par leurs activités de financement, les institutions financières sont particulièrement bien placées pour favoriser un avenir zéro émission nette^{24,25}, et nous soutenons nos clients dans leur transition à cet égard. Nous nous sommes engagés à accorder 500 milliards de dollars en finance durable d'ici 2025². En 2022, nous avons fourni 84,8 milliards de dollars dans le cadre de cet engagement. De plus, nous avons publié le [Cadre de finance durable de RBC](#), qui vise à accroître la transparence à l'égard de la façon dont nous mesurons notre performance⁵ (voir les pages 17 à 20).
- **Assumer nos responsabilités** : Nous visons un bilan zéro émission nette découlant de nos activités de prêt d'ici 2050¹. Ce soutien à la transition de nos clients sera l'un des moyens les plus efficaces que nous pouvons mettre en œuvre pour lutter contre les changements climatiques. En 2022, nous avons franchi une étape décisive de notre parcours en établissant nos premières cibles intermédiaires pour nos activités de prêt dans trois secteurs clés : le pétrole et le gaz, la production d'énergie et l'automobile¹ (voir les pages 21 et 22).
- **Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration** : Nous pensons que toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer dans la transition ordonnée et inclusive vers l'objectif zéro émission nette. Nous fournissons donc ponctuellement des résultats de recherche et des renseignements pouvant servir dans l'élaboration de politiques publiques et de plans de décarbonation, et nous investissons auprès de partenaires qui se consacrent à la conception de solutions novatrices et concrètes pour lutter contre les changements climatiques. Faisant suite à notre rapport [Une transition à 2 billions de dollars](#), qui présentait six voies à emprunter par le Canada pour atteindre un bilan zéro émission nette d'ici 2050, nous avons publié en 2022 des études sectorielles, dont celle intitulée [La prochaine révolution verte](#), qui porte sur l'agriculture (voir les pages 23 à 25).
- **Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités** : Nous progressons dans nos efforts vers l'atteinte de nos objectifs de réduire de 70 %¹⁰ nos émissions de GES à l'échelle mondiale et de nous approvisionner en électricité entièrement auprès de sources renouvelables et non émettrices de GES d'ici 2025¹¹. Ainsi, en 2022, nous avons signé une deuxième convention d'achat d'énergie, et nous continuons de maintenir la carboneutralité dans nos activités d'exploitation (voir les pages 26 à 28).

Dans les sections qui suivent, nous faisons le point sur nos progrès par rapport à la Stratégie climatique RBC et expliquons comment nous gérons les risques et les occasions liés au climat.

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Produits, services, leadership avisé et conseils liés au climat

Aider nos clients à atteindre leurs objectifs climatiques au moyen de produits, de services et de conseils dans diverses divisions opérationnelles constitue une partie importante de notre stratégie (voir la figure 2 ci-après). Nous pouvons, par exemple, offrir des services et des services-conseils liés à l'émission d'obligations et d'actions durables, fournir des capitaux à des sociétés qui créent de nouvelles technologies vertes²⁶, financer des projets de transition énergétique, notamment liés à l'énergie renouvelable, et offrir des solutions de placement qui intègrent d'importants²² facteurs ESG²³.

De façon plus générale, nous considérons la finance durable comme une occasion de croissance pour nos clients et notre entreprise. Nous croyons aussi que les marchés financiers peuvent jouer un rôle de premier plan dans la recherche de solutions à certains des plus grands défis sociaux et environnementaux auxquels nous sommes collectivement confrontés – y compris les changements climatiques. C'est pourquoi RBC s'est engagée à fournir 500 milliards de dollars en finance durable d'ici 2025², y compris pour des activités vertes et sociales admissibles²⁷. Pour obtenir de l'information détaillée sur nos progrès à cet égard, reportez-vous à la page 19. Pour des exemples de ce que nous avons fait pour soutenir nos clients, consultez les études de cas à la page 20. La figure 2 donne des exemples de produits, services et conseils liés au climat offerts dans l'ensemble de nos secteurs d'activité et de nos segments clientèle. Vous trouverez des renseignements complémentaires aux pages 18 et 19.

Figure 2 : Exemples de produits, services et conseils liés au climat offerts dans l'ensemble de nos secteurs d'activité et de nos segments clientèle

Marchés des Capitaux Grandes entreprises, gouvernements et investisseurs institutionnels	Services aux entreprises ²⁸ Petites et moyennes entreprises	Services bancaires aux particuliers ²⁸ Particuliers du secteur détail	Gestion de patrimoine Particuliers et investisseurs institutionnels
 Obligations durables Montage et mise en marché de produits de finance durable comme les obligations vertes, les prêts verts et les prêts liés à la durabilité			
 Services-conseils en matière de critères ESG Intégration de l'analyse ESG et des facteurs ESG dans les mandats de fusion et acquisition et d'introduction en bourse ²⁹ , et services-conseils concernant l'intégration des facteurs ESG dans la stratégie commerciale et les documents d'information			
 Marchandises environnementales Négociation et couverture de crédits carbone	 Financement immobilier et automobile Prêts pour véhicules électriques, véhicules hybrides et rénovations domiciliaires		
 Financement et services-conseils pour les clients, les technologies et les projets axés sur la transition énergétique et verte Financement de technologies propres, d'énergie renouvelable et d'autres solutions		 Investissement responsable³⁰ Offre aux clients d'options d'investissement responsable qui répondent à leurs besoins	
 Conseils, leadership avisé et recherche ESG Diffusion d'information sur les facteurs ESG, y compris les risques et les occasions liés au climat, adaptée aux divers segments clientèle dans le but de les aider à atteindre un bilan zéro émission nette. Voir la section Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration à la page 23.			

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

Tableau 1 : Produits, services et conseils liés au climat et faits saillants sur le rendement

Produits, services et conseils	Nos capacités	Faits saillants sur le rendement de 2022
 Obligations durables  Services-conseils en matière de critères ESG	- Les membres du groupe Finance durable de Marchés des Capitaux aident leurs collègues à offrir aux clients des conseils et des solutions, notamment au niveau du montage de produits financiers verts, sociaux, durables et liés au développement durable, de même que des conseils en ce qui a trait aux meilleures pratiques d'intégration des critères ESG dans la stratégie d'entreprise et la gestion des placements. - Le groupe Services aux entreprises²⁸ a ajouté à son offre des services-conseils et des produits de finance durable, notamment des prêts verts.	- Nous occupons le dixième rang global et le premier rang parmi les banques canadiennes en ce qui a trait au volume d'obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité par teneur de plume³¹, et le cinquième rang global en ce qui a trait au volume de prêts liés à la durabilité par teneur de plume dans nos devises principales³². - En novembre 2022, nous avons lancé, de concert avec Exportation et développement Canada (EDC), une solution pilote pour fournir jusqu'à 1 milliard de dollars américains en financement sur trois ans afin d'appuyer les entreprises canadiennes dans leur transition au profit d'activités commerciales plus écologiques par l'intermédiaire des Services aux entreprises³³.
 Marchandises environnementales	Avec l'établissement du Bureau des marchandises environnementales de Marchés des Capitaux, en 2008, RBC est devenue la première banque canadienne à participer aux marchés du carbone. Elle demeure active à ce jour sur les marchés du carbone nord-américain et européen.	Nous avons négocié des crédits équivalant à plus de 500 millions de tonnes d'équivalent CO₂.
 Financement et services-conseils pour les clients, les technologies et les projets axés sur la transition énergétique et verte	- Plusieurs secteurs d'activité de RBC contribuent au financement des solutions climatiques émergentes et connaissant une popularité croissante, notamment les suivants : - La plateforme nationale à service complet de RBC en technologies propres, établie par l'intermédiaire de RBCx^{MC}, donne à ses clients de ce secteur accès à des solutions de capital, à des produits et services novateurs et à des conseils spécialisés ; - Le groupe de travail sur la transition énergétique mondiale de Marchés des Capitaux fait profiter les clients de différents secteurs de ses conseils et de son expertise sur la mobilisation de capitaux et les investissements pour appuyer la transition énergétique ; - Aux États-Unis, le groupe Investissements dans la collectivité de Marchés des Capitaux fournit des fonds propres à des projets d'énergie renouvelable en tirant parti de programmes de crédit d'impôt.	- Nous avons poursuivi l'expansion de la plateforme nationale à service complet de RBC en technologies propres, qui compte maintenant une équipe de 10 professionnels de RBCx situés partout au Canada. - Par l'intermédiaire du groupe des experts de la transition énergétique mondiale, nous avons collaboré avec des clients dans le cadre de plus de 50 mandats axés sur l'énergie renouvelable et les technologies propres, comme le gaz naturel, l'hydrogène et la capture et le stockage de carbone. - Depuis sa création en 2015, le groupe Investissements dans la collectivité de Marchés des Capitaux a financé une capacité énergétique de plus de plus 2,9 gigawatts.
 Financement immobilier et automobile	- Le groupe Services bancaires aux particuliers²⁸ propose un certain nombre de solutions susceptibles de favoriser la réduction des émissions de carbone, par exemple : - Des options de financement concurrentielles au titre du Programme de financement de véhicule à énergie propre (pour les véhicules hybrides et électriques) - Du financement pour aider les propriétaires de maison à améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation, par exemple le prêt Énergie RBC	Depuis le lancement du programme en 2019, le financement pour les véhicules hybrides et électriques a été multiplié par plus de 2,5 et le nombre d'originations par année a augmenté de plus de 60 %.

Aider nos clients à passer à la carboneutralité

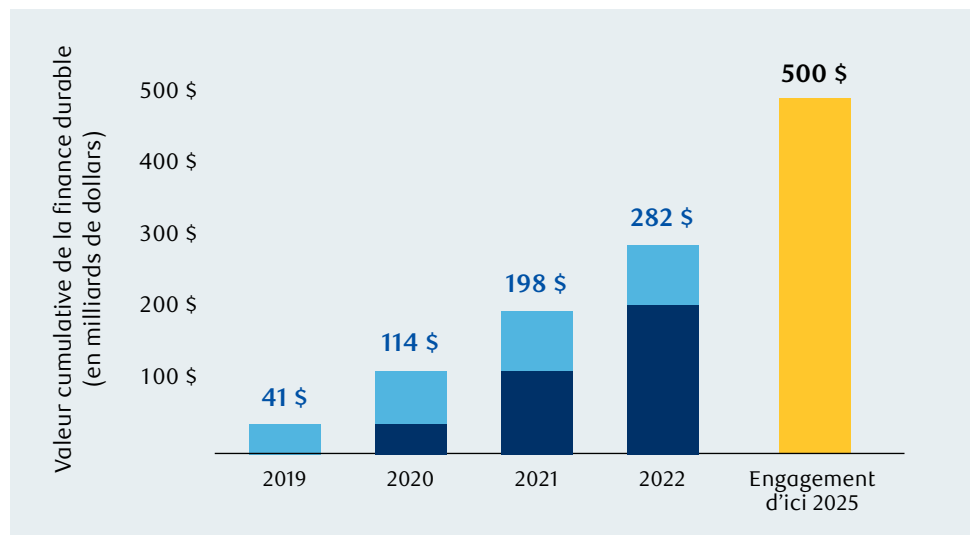
Tableau 1 : Produits, services et conseils liés au climat et faits saillants sur le rendement (suite)

Produits, services et conseils	Nos capacités	Faits saillants sur le rendement de 2022
 Investissement responsable	- La division Gestion de patrimoine, qui comprend RBC GMA, continue d'accroître ses ressources de placement afin de répondre aux besoins des clients, y compris ceux liés à l'atteinte de leurs objectifs climatiques. - RBC GMA a décrit ses engagements dans les publications Notre approche en matière de changements climatiques et Notre ambition de carboneutralité. - Gestion de patrimoine et RBC GMA offrent aux clients des solutions qui tiennent compte des enjeux ESG, dont les changements climatiques.	- Nous avons conçu un modèle de pointage permettant aux équipes de Gestion de patrimoine responsables des placements d'intégrer les facteurs ESG à leurs portefeuilles et à leurs décisions de placement pour certains portefeuilles²³. - Nous avons conçu une infrastructure interne étendue de données ESG dans le but d'augmenter le recours aux données ESG dans le cadre du processus de placement de RBC GMA pour les types de placements applicables²³. Elle sert à distribuer aux équipes responsables des placements un tableau de bord climatique pour certaines stratégies.

Progrès réalisés par rapport à notre engagement de finance durable

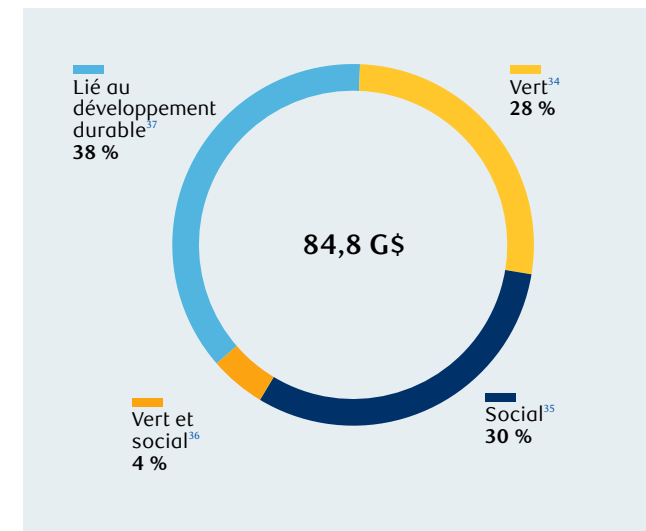
Le [Cadre de finance durable de RBC](#) donne un aperçu de la méthode que nous utilisons pour classer, suivre et divulguer nos progrès quant à notre engagement en matière de finance durable, et sert d'outil pour repérer de nouvelles occasions et pour faire progresser la finance durable⁵. Nous suivons chaque année les progrès réalisés par rapport à notre engagement à accorder 500 milliards de dollars en finance durable d'ici 2025. Il s'agit de l'une des mesures qui nous permettent d'évaluer notre capacité à exploiter les occasions liées au climat. En 2022, nous avons investi 84,8 milliards de dollars en finance durable auprès de nos clients, comparativement à 83,8 milliards en 2021. La figure 3 illustre nos progrès concernant notre engagement, et la figure 4 fournit une ventilation par catégorie de résultats. Vous trouverez de plus amples renseignements à cet égard à la page 53 du Rapport de performance ESG 2022.

Figure 3 : Progrès cumulatifs par rapport à notre engagement de finance durable d'ici 2025



■ Valeur de la finance durable pour l'exercice ■ Valeur de la finance durable des années précédentes

Figure 4 : Finance durable par catégorie en 2022



Aider nos clients à passer à la carboneutralité

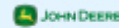
Études de cas //

Nous aidons nos clients à atteindre leurs objectifs en matière de climat et de facteurs ESG en leur offrant des produits, des services et des conseils. Voici quelques exemples de collaborations.



Création du cadre de référence des obligations vertes d'Investissements PSP et émission d'une première obligation verte

RBC appuie les entreprises qui cherchent à harmoniser leur financement avec leurs objectifs de durabilité. Les obligations vertes sont un outil à la disposition des clients pour financer des actifs présentant des avantages environnementaux, notamment dans les domaines de l'énergie renouvelable, des bâtiments durables et du transport propre. En 2022, RBC a aidé l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) à cerner des actifs verts admissibles, à établir un cadre de référence des obligations vertes et à émettre sa première obligation verte d'un montant d'un milliard de dollars. Celle-ci a rallié près de 50 investisseurs, ce qui témoigne de la forte demande à l'égard des titres d'emprunt durables comme les obligations vertes.



Soutien apporté à John Deere Capital Corp dans le cadre de son offre inaugurale de billets liés à la durabilité

RBC cherche à aider les entreprises à atteindre leurs objectifs en matière de durabilité, notamment leurs cibles de réduction des émissions. En 2022, RBC a joué le rôle de cochef de file actif dans le cadre de l'émission des premiers billets liés à la durabilité de John Deere Capital Corp. Les obligations liées au développement durable offrent aux entreprises un incitatif financier pour atteindre les objectifs ESG définis dans leurs activités. Les billets de John Deere Capital Corp comprenaient des cibles de rendement visant une réduction de 20 % des émissions de GES des périmètres 1 et 2 d'ici 2025. En tant que cochef de file actif de l'opération, RBC a fourni des conseils sur les meilleures pratiques en matière d'émission d'obligations liées à la durabilité, notamment au sujet de la sélection des cibles et du montage, afin de créer un produit susceptible de plaire à un grand nombre d'investisseurs. Les premiers billets liés à la durabilité de John Deere Capital Corp ont suscité un vif intérêt, affichant une forte souscription excédentaire.



Appui à la vision de Moment Energy d'offrir un accès mondial à un stockage d'énergie propre, fiable et abordable

RBCx collabore avec des entreprises en démarrage qui s'attaquent à certains des défis environnementaux les plus pressants et les aide à accroître leurs activités et leur incidence. Travaillant conjointement avec des constructeurs automobiles, la jeune entreprise Moment Energy s'est donné pour mission de convertir les batteries de véhicules électriques en fin de vie en solutions fixes de stockage d'énergie. En 2022, RBCx a fourni 1 million de dollars à Moment Energy dans le cadre d'un prêt d'amorçage-investissement. Cette dernière a ainsi pu bénéficier de ressources supplémentaires pour concrétiser sa vision d'offrir un accès mondial à un stockage d'énergie propre, fiable et abordable.



Collaboration avec la Première Nation chipewyanne d'Athabasca pour l'avancement de sa transition énergétique

RBC demeure engagée à sceller une réconciliation sincère et durable avec les peuples et communautés autochtones du pays. Dans cette optique, nous aidons entre autres les collectivités autochtones à atteindre leurs objectifs en matière de développement économique et d'environnement. En 2022, RBC a accordé un prêt de 32 millions de dollars à la Première Nation chipewyanne d'Athabasca pour appuyer sa participation dans trois projets de centrales solaires par l'intermédiaire de son partenariat avec Concord Pacific, qui a donné lieu au plus gros investissement direct dans un projet d'énergie solaire autochtone à ce jour au Canada. La moitié de la main-d'œuvre provenait de la Tribu des Blood locale, et un certain nombre de sous-traitants autochtones ont contribué au succès du projet. Le prêt de RBC soutient la production annuelle de 140 GWh d'électricité renouvelable, tout en appuyant la création d'emplois et le développement économique pour la Première Nation chipewyanne d'Athabasca et d'autres collectivités autochtones.

Assumer nos responsabilités

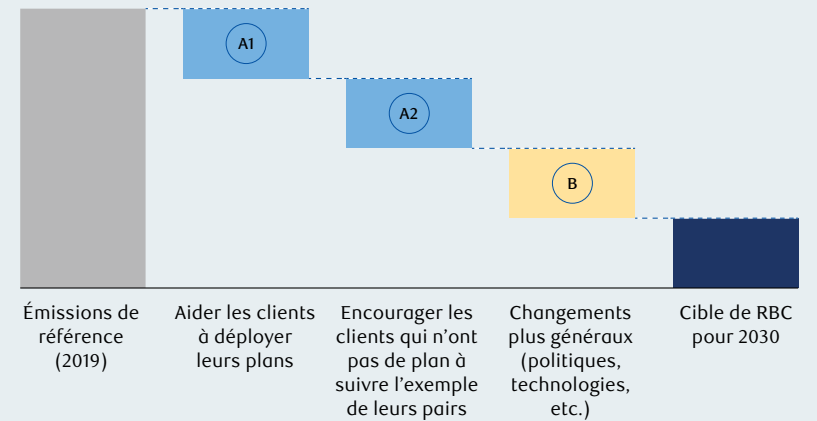
Stratégie de prêts à zéro émission nette

RBC a l'intention d'atteindre un bilan zéro émission nette dans ses activités de prêt d'ici 2050. En adhérant à la NZBA, nous avons uni nos forces à celles d'autres banques du monde entier afin d'établir des normes et des cadres communs qui nous aideront à passer, en tant que société, à une économie à zéro émission nette¹⁴. En 2021, nous avons procédé à l'estimation initiale de nos émissions financées pour chacune des six catégories d'actif du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)³⁸ dans notre portefeuille de prêts et avons publié les résultats dans notre [Rapport GIFCC 2021](#) (voir la page 24)³⁹. Ces estimations nous ont aidés à déterminer quelles catégories d'actif présentaient les émissions financées les plus élevées. Nous avons ainsi pu prendre une décision éclairée quant aux priorités à respecter et à l'établissement des cibles intermédiaires initiales de réduction des émissions pour nos activités de prêt dans les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'automobile, qui ont été divulguées dans notre [Rapport de carboneutralité 2022](#) (pages 9 à 11). Veuillez vous reporter à la page 22 pour un résumé de nos cibles intermédiaires.

L'atteinte de ces cibles, toutefois, dépendra non seulement de nous, mais aussi de nos clients et d'autres parties prenantes, y compris les décideurs politiques. Il nous semble encourageant que certains de nos clients aient déjà établi des plans de décarbonation et des objectifs de réduction des émissions et que d'autres prennent actuellement des mesures en ce sens. RBC a l'intention d'aider ces clients à mener à bien leurs plans (levier A1 de la figure 5). Quant à ceux qui ne l'ont pas encore fait, RBC leur offrira son soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de décarbonation (levier A2 de la figure 5).

Dans certains cas, des mesures supplémentaires, indépendantes de la volonté de RBC et de ses clients, seront nécessaires pour atteindre les objectifs intermédiaires. Le succès dépendra de changements plus généraux dans l'économie, motivés par des mesures politiques, telles que des incitations à utiliser des sources d'énergie propre dans la production d'électricité, ainsi que des percées technologiques, par exemple en ce qui concerne la nouvelle technologie des batteries et l'hydrogène vert. Malgré notre engagement à contribuer à ces transformations d'une nature plus générale à l'aide d'initiatives comme le leadership avisé, le soutien à l'expansion des technologies clés et l'activisme politique, bon nombre de ces facteurs échappent à notre contrôle. Certains de ces facteurs sont énumérés à la page 8 du [Rapport de carboneutralité 2022](#) (levier B de la figure 5).

Figure 5 : Leviers importants pour progresser vers l'atteinte des objectifs (à titre indicatif seulement)⁴⁰



Dans le cadre de notre réflexion sur les objectifs, nous sommes encouragés par les signes d'engagement et d'action politique de plus en plus marqués dans des territoires clés. Par exemple, le Canada et les États-Unis ont annoncé qu'ils voulaient atteindre un bilan zéro émission nette d'ici 2050 et établi des cibles intermédiaires pour 2030. Ces annonces ont été suivies d'actions politiques concrètes, comme le Plan de réduction des émissions du Canada et l'*Inflation Reduction Act* des États-Unis.

Conformément à nos engagements à titre de membre de la NZBA, nous comptons établir des cibles intermédiaires pour d'autres secteurs à fortes émissions représentés dans notre portefeuille de prêts dans les 36 mois suivant notre adhésion à l'alliance. Dans nos futurs rapports, nous envisageons de publier un plan de transition général présentant les jalons et les catégories de mesures que nous prévoyons pour atteindre nos cibles de réduction des émissions. Nous avons l'intention de réviser et d'ajuster nos cibles au moins tous les cinq ans, à mesure que de nouvelles données seront disponibles et que les hypothèses, méthodologies, exigences et normes évolueront, afin de les harmoniser avec les pratiques du marché et les sciences du climat¹⁵. Parallèlement, nous poursuivrons le dialogue avec nos clients afin de comprendre et d'appuyer leurs plans de transition, et nous ferons en sorte d'accroître nos produits, services, options de placement et solutions clientèle dans le but de les aider à atteindre leurs objectifs climatiques.

Assumer nos responsabilités

Le tableau 2 présente un résumé de nos cibles intermédiaires initiales de réduction des émissions pour 2030, qui ont été publiées en octobre 2022. Pour en savoir plus sur notre approche en matière d'établissement de cibles, consultez le [Rapport de carboneutralité 2022](#). Nous avons l'intention de rendre compte de nos progrès quant à ces cibles dans des publications futures. Vous trouverez à la section « Paramètres et cibles » un aperçu de nos émissions financées découlant de nos activités de prêt calculées en vertu du PCAF et d'autres paramètres clés de rendement (voir la page 37).

Tableau 2 : Cibles intermédiaires de réduction des émissions pour les secteurs à fortes émissions pour 2030

	Inclusions des périmètres des émissions	Cible pour 2030 (% de réduction par rapport à la référence de 2019)	Cible pour 2030 (mesure du portefeuille)	Référence RBC de 2019	Inclusions et exclusions de sous-secteurs	Paramètre utilisé	Unité	Scénario utilisé
 Pétrole et gaz	Périmètres 1 et 2	Réduction de 35 %	4,9 g de CO ₂ e/MJ	7,6 g de CO ₂ e/MJ	Inclut : Amont, aval, intégré Exclut : Intermédiaire, services	Intensité des émissions physiques ⁴¹	g de CO ₂ e/MJ	Plan de réduction des émissions du Canada ⁴²
	Périmètre 3	Réduction de 11 à 27 %	61,1 à 50,2 g de CO ₂ e/MJ	68,6 g de CO ₂ e/MJ			g de CO ₂ e/MJ	Scénario NZE de l'AIE ⁴³
 Production d'énergie	Périmètre 1	Réduction de 54 %	156 g de CO ₂ e/kWh	340 g de CO ₂ e/kWh	Inclut : Production d'électricité Exclut : Clients actifs dans le transport, la distribution, et non dans la production	Intensité des émissions physiques	g de CO ₂ e/kWh	Scénario NZE de l'AIE
 Automobile	Cible combinée pour les périmètres 1, 2 et 3 (du puits à la roue)	Réduction de 47 %	102 g de CO ₂ e/km	192 g de CO ₂ e/km	Inclut : Fabrication ⁴⁴ , financement Exclut : Prêts destinés à financer l'achat de véhicules automobiles, concessionnaires de véhicules neufs, location et location-vente de camions, ferroviaire et autres services ⁴⁵	Intensité des émissions physiques	g de CO ₂ e/km	Scénario NZE de l'AIE

Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration

Nous pensons que toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer dans la transition ordonnée et inclusive vers l'objectif zéro émission nette. Nous fournissons donc ponctuellement des résultats de recherche et des renseignements pouvant servir dans l'élaboration de politiques publiques et de plans de décarbonation, et nous investissons auprès de partenaires qui se consacrent à la conception de solutions novatrices et concrètes pour lutter contre les changements climatiques.

Préparer la transition au moyen de l'information

Produire des prévisions et des analyses économiques sur des questions importantes pour étayer les plans de décarbonation nationaux et sectoriels

En 2021, nous avons publié le rapport [Une transition à 2 billions de dollars : Vers un Canada à zéro émission nette](#), qui présentait six voies à emprunter par le Canada pour atteindre un bilan zéro émission nette d'ici 2050. En 2022, nous avons exploré certains secteurs en profondeur, notamment dans Le nouveau compromis climatique ([pétrole et gaz](#)), Le prix de l'énergie ([électricité](#)) et La prochaine révolution verte ([agriculture](#)).

Nous nous sommes aussi penchés sur la manière dont le Canada peut favoriser une transition inclusive en faisant des recherches sur l'importance du [capital autochtone](#) et de la [révolution des aptitudes](#) pour l'atteinte du bilan zéro émission nette.

Le balado [Les innovateurs RBC](#) présente une série d'entrevues avec des dirigeants d'entreprise et des innovateurs canadiens sur des sujets liés au climat allant de la biodiversité à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques. Nous avons également poussé la discussion sur des thèmes clés, notamment dans le cadre de la Table ronde sur la production alimentaire respectueuse du climat RBC, où il a été question de la manière dont le Canada pourrait produire plus de nourriture tout en émettant moins d'émissions.

Nous avons mis à la disposition des clients des documents de réflexion sur divers sujets liés aux facteurs ESG, dont les changements climatiques, afin d'éclairer leurs décisions d'affaires et de placement. Parmi les publications marquantes, notons celle sur la [technologie durable](#) de Gestion de patrimoine et [ESG Stratify^{MC}](#) RBC de Marchés des Capitaux.



Investissements dans l'innovation

Fournir du capital investissement et du soutien philanthropique pour contribuer à résoudre des problèmes environnementaux urgents

Investissements axés sur le climat : Dans le cadre de la transition mondiale vers zéro émission nette, il faudra déployer des capitaux dans un éventail de secteurs et de technologies. Nous avons engagé 95 millions de dollars dans des fonds de capital-risque et de capital de croissance qui investissent dans des innovateurs en phase de démarrage axés sur le climat et la décarbonation au Canada et dans le monde. Avec nos partenaires, nous cherchons à aider des entreprises dynamiques à mettre au point et à développer des solutions et des technologies ayant le potentiel d'accélérer la transition vers une économie à zéro émission nette et de réduire les émissions mondiales. Nos engagements dans des fonds en 2022 :

- **ArcTern Ventures Fund III :** Fonds canadien qui effectue des placements dans des technologies européennes et nord-américaines qui permettent de réaliser des réductions mesurables des émissions de carbone. Les principaux domaines ciblés sont l'électrification, l'énergie, les produits industriels propres, la mobilité et les systèmes alimentaires.
- **Evok Innovations Fund II :** Fonds canadien qui investit dans des sociétés nord-américaines des secteurs du captage de carbone, des carburants à faible teneur en carbone, de l'électrification, des minéraux critiques et de l'innovation industrielle.
- **General Atlantic BeyondNetZero Fund I :** Fonds mondial d'investissement dans la décarbonation, l'efficacité énergétique, la conservation des ressources et la gestion des émissions.

Techno nature RBC : Les solutions novatrices fondées sur des technologies comme la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle et l'apprentissage machine sont extrêmement prometteuses pour la résolution d'enjeux environnementaux complexes. En 2019, nous avons mis en œuvre **Techno nature RBC**, un engagement à fournir 100 millions de dollars d'ici 2025 pour mettre l'innovation, les données et les technologies au service de notre avenir collectif. En 2022, nous avons versé au-delà de 12 millions de dollars à plus de 100 universités et organismes qui s'emploient à résoudre des problèmes environnementaux pressants, comme les changements climatiques, grâce à la technologie et à l'innovation. Cela porte notre investissement au titre de Techno nature RBC à plus de 39 millions de dollars depuis 2019. Consultez la page [Techno nature RBC](#) pour connaître les partenariats clés de 2022.



Sous les projecteurs // Comment le Canada peut mener la prochaine révolution verte

La demande alimentaire mondiale, déjà élevée, risque d'exploser quand la population de la planète atteindra 9,7 milliards de personnes en 2050 – un bond de 26 % par rapport à 2022⁴⁶. Le Canada peut contribuer à répondre aux besoins alimentaires d'une population mondiale croissante avec un minimum d'impacts environnementaux. À l'heure actuelle, le système agricole et alimentaire du Canada est à l'origine de 93 mégatonnes d'émissions, soit un peu plus de 10 % de ses émissions de GES. Une production alimentaire accrue pourrait faire passer ces émissions à 137 mégatonnes selon les pratiques agricoles actuelles⁴⁶. En 2022, RBC a mené des recherches et organisé des discussions pour trouver des réponses à la question suivante : *comment le Canada peut-il accroître sa production alimentaire tout en réduisant ses émissions ?*

- **Série d'études La prochaine révolution verte** : Prenant appui sur le rapport [Une transition à 2 billions de dollars](#) et le rapport antérieur [Agriculteur 4.0](#), les Services économiques RBC et l'équipe Leadership avisé se sont associés avec le [Centre pour l'avenir du Canada du BCG](#) et l'[Arrell Food Institute](#) de l'Université de Guelph pour produire une série de documents de réflexion. Le premier rapport, [La prochaine révolution verte](#), décrit les principales sources d'émissions dans la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire du Canada, ainsi que les pratiques et technologies essentielles pour les réduire. On y indique aussi quatre piliers clés (politique, technologie, économie et personnes) qui joueront un rôle déterminant dans le développement d'une agriculture à faibles émissions. Chacun de ces piliers fait l'objet d'une étude plus approfondie dans des rapports subséquents. Le premier, intitulé [Les sept technologies transformatrices capables de soutenir le Canada dans sa révolution verte](#), porte sur les innovations techniques susceptibles de propulser la transformation agricole du Canada.

- **Minisérie spéciale du balado Les innovateurs RBC – The Growing Challenge** :

Dans cette série d'entrevues, on aborde les ambitions (et l'obligation) du Canada de nourrir la population mondiale croissante tout en réduisant les émissions.

- **Table ronde sur la production alimentaire respectueuse du climat RBC** : RBC a convoqué un groupe de leaders du secteur canadien de l'agriculture, dont des hauts fonctionnaires, à une séance interactive sur la façon de faire du secteur un moteur stratégique des efforts du Canada pour lutter contre les changements climatiques et stimuler une croissance économique durable.

- **Alliance agroalimentaire canadienne carboneutre** : En 2022, Dave McKay, chef de la direction de RBC, a amorcé un dialogue avec les dirigeants d'autres entreprises canadiennes, y compris les Aliments Maple Leaf et Loblaws, afin de faire progresser les initiatives à incidence élevée visant à réduire les émissions dans le secteur agricole du pays.



Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration



Sous les projecteurs // Mesures prises par RBC concernant la nature et la biodiversité

Nous reconnaissons l'importance de faire avancer l'action en matière d'impacts environnementaux et de perte de biodiversité. Bien que ses efforts à cet égard soient récents, RBC a déjà pris plusieurs mesures concrètes en ce sens.

Nous avons adopté des politiques et des procédures en matière de risques environnementaux et sociaux qui prennent en considération des enjeux comme la déforestation, l'utilisation des terres et des ressources, ainsi que la qualité et la disponibilité de l'eau. Nos [Directives de la politique des secteurs et des activités sensibles](#) couvrent nos activités de financement auprès de clients et de projets dans l'écosystème arctique, la Réserve faunique nationale de l'Arctique et les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO^{47,48}. RBC a également adopté les Principes d'Équateur⁴⁹.

Le [cadre de finance durable de RBC](#) décrit la méthode que nous utilisons pour mesurer nos progrès à l'égard de notre engagement de 500 milliards de dollars en finance durable d'ici 2025². Il inclut plusieurs activités admissibles qui contribuent à l'amélioration ou à la conservation de la biodiversité terrestre ou aquatique, la gestion durable des eaux et des eaux usées, la gestion durable des ressources naturelles vivantes et l'utilisation durable des sols.

Dans le cadre de notre engagement à maintenir la carboneutralité dans nos activités, nous avons tiré parti de la **compensation carbone**⁵⁰, mesure qui contribue à canaliser les capitaux privés vers des solutions axées sur la nature, par exemple l'amélioration des pratiques de gestion forestière, qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation de la nature et de la biodiversité.

Le programme **Techno nature RBC** est une autre façon pour RBC d'inspirer de nouvelles idées, de nouvelles technologies et de nouveaux partenariats pour résoudre les défis environnementaux pressants qui se répercutent sur notre écosystème naturel. Il englobe le financement de projets qui misent sur la technologie pour déterminer les éléments les plus efficaces pour la stabilisation du climat et encourage la mobilisation communautaire dans l'important travail de restauration, de conservation et de protection des habitats fauniques. Pour en savoir plus sur les partenaires de Techno nature RBC, cliquez [ici](#).

RBC a **produit des documents de réflexion** sur les défis et les occasions liés à la nature et à la biodiversité pour ses clients et la société en général. Parmi ceux-ci, citons [La prochaine révolution verte](#), qui décrit la voie à suivre pour une croissance durable dans le secteur canadien de l'agriculture ; des articles sur les raisons pour lesquelles la nature et la biodiversité constituent la prochaine frontière de la durabilité (voir la page [Sustainability Matters](#) [en anglais seulement] de Marchés des Capitaux) ; et les liens entre la biodiversité et les changements climatiques (voir les [Perspectives de RBC GMA](#)).

Il s'agit d'un domaine relativement nouveau et complexe pour le secteur financier, et nous sommes enthousiastes à l'idée de poursuivre le dialogue et la collaboration avec les parties prenantes.

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

Stratégie d'exploitation zéro émission nette

Nous nous sommes engagés à atteindre un bilan zéro émission nette dans nos activités. Pour y arriver, nous avons établi en 2020 deux cibles à atteindre d'ici 2025 : réduire de 70 % la valeur absolue de nos émissions de GES par rapport à l'année de référence 2018¹⁰ et faire en sorte que 100 % de notre approvisionnement en électricité provienne de sources renouvelables et non émettrices de GES¹¹.

Voici les mesures que nous prenons en ce sens :

- **Approvisionnement en énergie renouvelable** : Afin de réduire les émissions associées à l'électricité que nous achetons et pour atteindre notre cible relative à l'électricité de sources renouvelables et non émettrices de GES, nous nous approvisionnons en énergie durable par l'intermédiaire de conventions d'achat d'énergie à long terme et acquérons des crédits d'énergie renouvelable⁵¹. Cette partie de notre stratégie est importante, car elle accélère la décarbonation des réseaux électriques dans les régions où nous exerçons nos activités et stimule le marché des énergies renouvelables. Reportez-vous aux études de cas ci-après pour en apprendre davantage sur notre dernière convention d'achat d'énergie.
- **Augmentation de l'efficacité de l'électrification et de l'efficacité énergétique** : Nous avons élaboré des plans de réduction de la consommation énergétique tant pour les bâtiments qui nous appartiennent que pour ceux dont nous sommes locataires. Nous investissons chaque année dans des technologies d'immeubles intelligents et d'autres mesures d'efficacité énergétique, et veillons à moderniser nos appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation par des systèmes fonctionnant à l'électricité, à mesure que ces appareils doivent être remplacés et lorsque nous avons la possibilité de choisir ces équipements. Outre les investissements dans les bâtiments qui nous appartiennent, nous avons des critères pour les propriétés dans lesquelles nous louons des locaux, comme des certifications de bâtiment écologique et des rapports de rendement énergétique. Ces mesures visent à maximiser la réduction des émissions liées à notre consommation d'énergie.

Études de cas //

RBC signe une deuxième convention d'achat d'énergie renouvelable

En 2022, RBC a signé sa deuxième convention d'achat d'énergie renouvelable, aux côtés de Shopify Inc. et de Bullfrog Power Inc., pour soutenir la construction du projet éolien de Berkshire Hathaway Energy Canada, en Alberta. Une convention d'achat d'énergie renouvelable s'entend d'un accord financier à long terme conclu entre un acheteur et un vendeur dans le cadre duquel l'acheteur garantit au vendeur un prix fixe pour l'énergie renouvelable issue du projet. La signature d'une convention d'achat avant l'achèvement d'un projet aide le vendeur d'énergie à obtenir du financement et favorise la croissance des projets d'énergie renouvelable. RBC s'est engagée à acheter 30 000 MWh par année, ce qui l'aidera à atteindre son objectif de s'approvisionner en électricité entièrement auprès de sources renouvelables et non émettrices de GES d'ici 2025.

Le nouveau siège social de RBC Gestion de patrimoine – États-Unis veut obtenir la certification LEED Platine

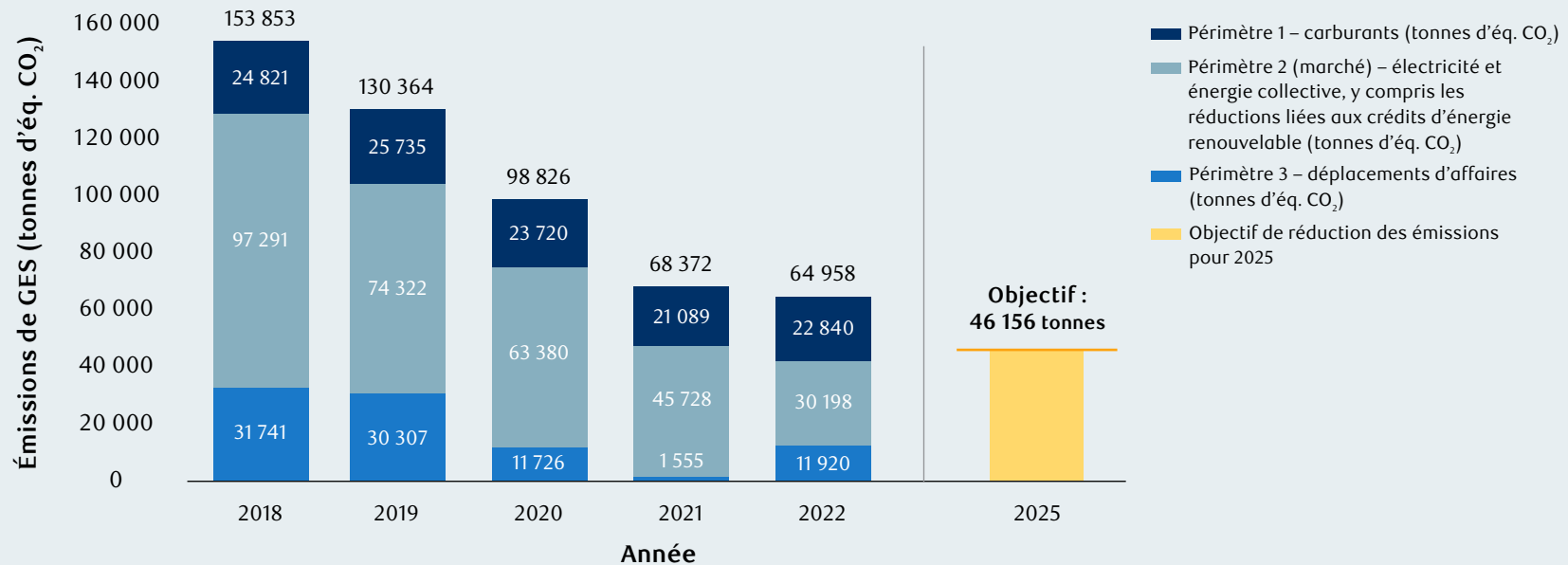
RBC a déménagé le siège social de Gestion de patrimoine – États-Unis, situé à Minneapolis, dans une nouvelle tour de bureaux de 37 étages qui aspire à obtenir la certification LEED Platine. L'immeuble connu sous le nom de RBC Gateway aimerait se voir accorder une cote EnergyStar de 89 sur 100, soit 39 % de plus que celle de l'immeuble type aux États-Unis. Utilisant la lumière naturelle pour éclairer les pièces, intégrant des capteurs intelligents pour optimiser l'utilisation des postes de travail et ayant recours à des compteurs divisionnaires pour surveiller la consommation d'énergie, l'immeuble RBC Gateway nous aide à concrétiser notre ambition de zéro émission nette.

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

En 2022, nous avons enregistré une baisse de 58 % des émissions de GES découlant de notre exploitation, comparativement à l'année de référence 2018, et 90 % de l'électricité que nous avons consommée provenait de sources renouvelables et non émettrices. Les projets éoliens et solaires de nos deux conventions d'achat d'énergie contribuent de manière importante aux progrès réalisés par rapport à ces deux cibles. Les restrictions relatives aux voyages imposées durant la première moitié de 2022 ont aussi favorisé les réductions. D'une année sur l'autre, nos émissions liées au carburant (périmètre 1) et nos émissions liées aux déplacements d'affaires (périmètre 3) ont augmenté par rapport à 2021, puisque les résultats de l'année précédente ont été influencés par l'occupation et les déplacements moindres durant la pandémie. Voir la figure 6 ci-dessous et la section « Paramètres et cibles », à la page 46, pour plus de détails sur notre performance.

Nous continuons par ailleurs de maintenir la carboneutralité annuellement en réduisant nos émissions et en compensant les émissions restantes par l'achat de titres compensatoires en carbone certifiés de grande qualité. Nous estimons que l'achat annuel de titres compensatoires apporte un soutien précieux aux technologies et aux projets de décarbonation (voir la section « Sous les projecteurs : Compensation de carbone », à la page 28, pour plus de détails).

Figure 6 : Émissions de GES des périmètres 1 et 2 (marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires) provenant de nos activités



Les émissions de GES des périmètres 1 et 3 provenant de nos activités sont retraitées pour les années antérieures à compter de l'année de référence (2018). Pour connaître les raisons de ce retraitement, veuillez vous reporter à la section « Paramètres et cibles » (à la page 46).

Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités

Outre les leviers que nous utilisons pour progresser vers l'atteinte de nos objectifs de 2025, nous continuons de lancer des initiatives visant à débloquent des réductions d'émissions à plus long terme. Par exemple, dans la mesure du possible, nous investissons dans certains projets solaires sur place et collaborons avec les propriétaires des bâtiments dont nous sommes locataires afin de réduire nos émissions. Nous savons toutefois que cela ne sera ni facile ni rapide, et que l'ampleur des réductions qu'il serait possible de réaliser demeure incertaine.

Nous savons aussi que les attentes et les normes des parties prenantes concernant la définition de zéro émission nette continuent d'évoluer. Par conséquent, notre stratégie devra évoluer de concert avec les normes acceptées, et nos déclarations refléteront les changements importants apportés à nos pratiques. Aux fins de clarification, nous définissons la « carboneutralité dans nos activités » comme la compensation des émissions liées à nos activités à l'aide de titres compensatoires en carbone achetés au cours d'un exercice donné. D'autre part, nous utilisons l'expression « zéro émission nette dans nos activités » pour signifier que nous avons pris des mesures pour réduire au minimum possible les émissions découlant de nos activités, et que pour toute émission restante, nous avons retiré une quantité équivalente de l'atmosphère.



Sous les projecteurs // Compensation de carbone

Nous reconnaissons la nécessité d'une action poussée, vaste et rapide pour réduire les émissions de GES dans l'ensemble de l'économie. À l'échelle mondiale, la voie vers cet objectif exige l'adoption généralisée de mesures d'atténuation et l'expansion des nouvelles technologies et des puits de carbone naturels. Autrement dit, les organisations doivent décarboner leurs propres opérations, mais les investissements dans les titres compensatoires peuvent aussi être bénéfiques. Les titres compensatoires en carbone présentent l'avantage de canaliser les capitaux privés vers des activités efficaces et rentables de lutte contre les changements climatiques. Ils améliorent l'accès au financement des activités qui contribuent à l'évitement (projets d'énergie renouvelable) ou à l'élimination (solutions d'extraction directe dans l'air) des émissions.

Alors que le marché des titres compensatoires en carbone est encore émergent, nous croyons qu'il importe d'en signaler l'importance en y ayant nous-mêmes recours. Nous appuyons également les efforts visant à renforcer les marchés du carbone volontaires, y compris le travail de l'Integrity Council for the Voluntary Carbon Market, et nous cherchons à incorporer les nouvelles pratiques exemplaires dans notre propre évaluation du recours aux titres compensatoires.

RBC est carboneutre dans ses activités depuis 2017 grâce à la réduction de ses émissions et à l'achat de titres compensatoires certifiés. Chaque année, nous achetons des titres compensatoires pour couvrir les émissions des périmètres 1, 2 et 3 (déplacements d'affaires) pour cet exercice. Les titres compensatoires en carbone que nous achetons sont vérifiés et respectent les méthodes des registres⁵² pour en démontrer l'additionnalité et la permanence. Dans le cadre de notre processus d'approvisionnement, nous prenons en considération l'emplacement, la technologie, la modernité, et les avantages et inconvénients communautaires et environnementaux additionnels des choix potentiels.



Gestion du risque

Gestion du risque



En 2022, nous avons renforcé nos capacités de gestion du risque climatique, ce qui nous a aidés à mieux composer avec celui-ci dans un contexte dynamique et changeant. Nous continuerons d'améliorer notre expertise dans ce domaine critique afin d'appuyer la stratégie climatique de la Banque.

Graeme Hepworth, chef de la gestion du risque, Banque Royale du Canada

La capacité à gérer le risque est l'une des compétences fondamentales de RBC, et cette capacité est renforcée par notre culture de sensibilisation au risque et notre stratégie de gestion du risque. Nous avons établi en 2018 que le risque climatique représentait un risque émergent pour nous et, en 2020, nous avons désigné ce type de risque comme un risque émergent majeur. C'est ainsi qu'en 2021, nous avons adhéré au Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)³⁸ afin de renforcer notre capacité à mesurer et à surveiller nos émissions financées et avons évalué pour la première fois les émissions découlant de nos activités de prêt. En 2022, nous avons amélioré la qualité des données relatives aux émissions financées découlant de nos activités de prêt conformément à la définition du PCAF pour trois secteurs clés : pétrole et gaz, production d'énergie et automobile.

En tant qu'institution financière mondiale dotée d'un modèle d'affaires diversifié, nous gérons activement une multitude de risques afin de protéger nos activités, et nous avons intégré les facteurs climatiques dans notre cadre d'appétit pour le risque, dans nos méthodes de mesure des risques et dans nos politiques de gestion des risques. Nous considérons le risque climatique comme un risque transversal, qui influe de différente manière et à divers degrés sur tous les risques principaux auxquels nous sommes exposés et qui nous amène à prendre en compte l'incidence que les facteurs financiers et non financiers pourraient avoir sur nous-mêmes et sur nos clients. Nous continuons de perfectionner nos capacités et notre approche en matière de gestion du risque climatique :

- Nous effectuons des analyses de portefeuilles, de clients et de scénarios afin d'évaluer notre exposition aux risques liés au climat et l'incidence de ces risques.
- Nous avons revu notre tolérance au risque climatique, et franchi une étape importante de notre engagement visant à atteindre un bilan zéro émission nette dans notre portefeuille de prêts d'ici 2050 avec la publication de nos cibles pour nos activités de prêt dans trois secteurs clés : pétrole et gaz, production d'énergie, et automobile¹.
- Chaque année, nous élaborons des analyses de scénarios relatifs au climat et effectuons des simulations de crise, évaluant l'impact des facteurs de risque physiques et de transition sur nos portefeuilles clés.
- Nous avons mis à jour notre Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, qui s'applique à l'échelle de l'entreprise, pour tenir compte de nos engagements et objectifs climatiques renforcés (voir la page 31).
- Comme le risque climatique peut se traduire par un risque de crédit accru, nous avons repéré les secteurs de notre portefeuille de prêts de gros qui sont les plus touchés par les risques physiques et de transition, afin d'en assurer la surveillance de façon continue.
- Nous élargissons notre inventaire des données climatiques et améliorons nos processus de gouvernance des données afin de renforcer nos capacités d'analyse des risques liés au climat.

Nous continuons d'intégrer les changements climatiques à notre approche de la gestion des risques environnementaux et sociaux, qui est énoncée dans nos politiques de gestion des risques sociaux et environnementaux générales et propres aux divisions opérationnelles. Les rôles et responsabilités ayant trait à la gestion des risques sociaux et environnementaux sont régis par le Modèle de gouvernance des trois lignes de défense et le Cadre de gestion du risque. L'équipe Risques environnementaux et sociaux veille à intégrer l'évaluation des risques liés au climat à ce cadre. Les divisions opérationnelles et Services généraux sont tenus de respecter les exigences liées à la gestion des risques environnementaux et sociaux dans le cadre de leurs activités.

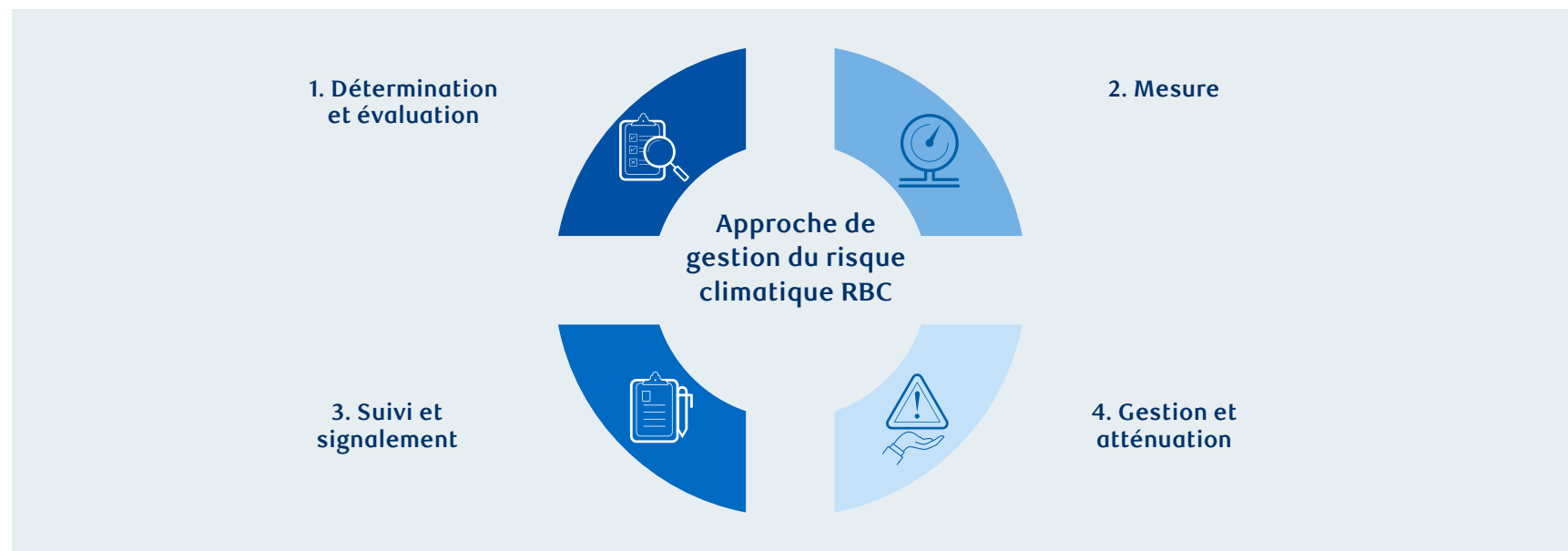
Cadre de gestion du risque

Notre Cadre de gestion du risque, qui sert d'assise à notre approche de la gestion du risque, réunit l'ensemble de nos programmes pour cerner, évaluer, mesurer, contrôler, surveiller et communiquer les risques importants. En 2022, nous avons élargi nos principes de gestion du risque pour refléter notre objectif de continuer à nous renseigner et à informer nos clients sur les risques et les occasions liés aux tendances, y compris les tendances en matière de changements climatiques.

Notre Cadre d'appétit pour le risque renferme des énoncés quantitatifs et qualitatifs en la matière, de même que les mesures et les contraintes qui les accompagnent. Le risque climatique y étant inclus à titre d'énoncé qualitatif, nous devons en tenir compte dans la prise de décisions réfléchies et axées sur l'avenir en matière de risque. Le risque climatique se reflète également dans un certain nombre des énoncés quantitatifs de notre Cadre d'appétit pour le risque. Notre Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux est au cœur de notre approche de la gestion de ces risques découlant de nos activités. Elle décrit nos principes de gestion des risques environnementaux et sociaux, ainsi que les exigences minimales relatives à la détermination, l'évaluation, la mesure, la gestion, la surveillance et le signalement des risques environnementaux et sociaux découlant de nos activités.

En 2022, nous y avons inclus nos engagements et objectifs climatiques renforcés, nos choix stratégiques pour atteindre ces objectifs, et notre approche basée sur des principes de gestion du risque climatique. Notre Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux exige aussi que les clients emprunteurs qui évoluent dans des secteurs exposés à des risques environnementaux élevés soient soumis à un processus d'examen. Elle est étayée par d'autres politiques et procédures relatives à la gestion des risques environnementaux et sociaux pour les divisions opérationnelles. Nous avons par ailleurs mis en place des [Directives de la politique des secteurs et des activités sensibles](#) qui s'appliquent à nos activités de financement auprès de clients et de projets dans les secteurs des centrales électriques alimentées au charbon ou de l'extraction du charbon, l'écosystème arctique, la Réserve faunique nationale de l'Arctique et les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO⁴⁸.

Figure 7 : Approche de gestion du risque climatique de RBC⁵⁴



Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques

Approche en matière d'analyse des risques de transition et des risques physiques

Nous définissons les risques climatiques comme le risque lié au passage à une économie zéro émission nette (risque de transition) et le risque lié aux répercussions physiques des changements climatiques (risque physique), qui comprend les risques chroniques et ponctuels^{17,18}. RBC détermine et mesure la sensibilité relative des secteurs aux risques climatiques. Nous cherchons à mieux comprendre cette sensibilité et à savoir quelles pourraient être les conséquences de ces risques pour nos clients, afin que nous puissions prendre les mesures appropriées pour les gérer. En 2022, nous avons renforcé nos capacités à cerner les risques de transition liés à nos clients, prenant en compte des facteurs comme l'emplacement géographique, les émissions de GES, les plans de transition et les stratégies d'atténuation. Nous considérons de pair les risques sectoriels et propres à chaque client afin de mieux en comprendre l'incidence sur notre clientèle et nos activités. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des risques liés au climat auxquels notre entreprise est exposée, et de certaines des mesures que nous prenons pour les gérer et les atténuer. Pour en savoir plus sur nos principaux risques⁵³, veuillez consulter notre Rapport annuel 2022 à partir de la page 66.

Tableau 3 : Principaux risques, répercussions des changements climatiques et exemples de mesures d'atténuation des risques

Principaux risques	Exemples de mesures prises par RBC pour atténuer les risques
Risque systémique Ce risque peut être suscité par une transition désordonnée, par l'aggravation des répercussions physiques des changements climatiques ou par des tensions géopolitiques découlant de politiques climatiques discordantes.	• Nous continuons de perfectionner nos capacités en matière de mesure et de suivi du risque climatique, mettant l'accent sur les répercussions des enjeux climatiques sur les risques qui sous-tendent le risque systémique (p. ex., risque de crédit, de marché et de liquidité). • Nous continuons d'intégrer des éléments du risque climatique aux facteurs de risque physiques et de transition et en évaluons l'incidence sur nos portefeuilles clés.
Risque réputationnel Ce risque peut être affecté par notre capacité à respecter nos engagements climatiques et à équilibrer les attentes des parties prenantes, ou par le resserrement de la surveillance à l'égard de nos déclarations relatives au climat.	• Nous continuons de communiquer avec les clients, les parties prenantes et le public en général au sujet de la contribution de RBC à la lutte contre les changements climatiques. • Nous continuons de collaborer avec les décideurs politiques (gouvernements, organismes de réglementation et banques centrales), nos pairs et d'autres intervenants pour nous assurer de demeurer au fait des développements en matière de climat et d'y contribuer. Nous continuons aussi d'accroître la portée et la transparence de nos déclarations relatives au climat et de perfectionner notre stratégie climatique.
Risque stratégique et concurrentiel Ce risque peut être affecté par notre capacité à communiquer notre stratégie climatique, à l'adapter aux attentes des parties prenantes, ou à répondre ponctuellement aux préoccupations des clients des secteurs à fortes émissions.	
Risque lié au cadre juridique et réglementaire Ce risque peut être affecté par les lois et règlements liés au climat, dans les territoires concernés, qui évoluent rapidement et sont d'une complexité croissante, par les exigences qui varient selon les territoires, ainsi que par l'augmentation des risques liés à l'application de la réglementation et aux affaires contentieuses.	• Nous continuons d'examiner et de mettre à jour nos politiques et procédures afin qu'elles soient conformes aux lois et règlements relatifs au climat en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités. • Pour examiner nos documents d'information liée au climat, nous continuons de nous appuyer sur un solide processus de gouvernance mis en œuvre par les comités de gestion, comme il est indiqué à la page 9.

Détermination, évaluation et gestion des risques climatiques

Tableau 3 : Principaux risques, répercussions des changements climatiques et exemples de mesures d'atténuation des risques

Principaux risques	Exemples de mesures prises par RBC pour atténuer les risques
Risque opérationnel Ce risque peut être affecté par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques, ainsi que par les coûts et la disponibilité des intrants comme l'énergie, l'eau et les protections d'assurance.	• Nous procédons à un examen des propriétés que nous louons ou détenons et dans lesquelles sont gérés des processus opérationnels et des applications de soutien afin de déterminer celles dont les infrastructures doivent être améliorées dans le but d'atténuer les risques de perturbation, notamment en raison de phénomènes météorologiques extrêmes. • Nous établissons la vulnérabilité de nos sites sur le plan environnemental en fonction de notre tolérance au risque que poserait une interruption des activités, de l'emplacement et de l'approvisionnement en énergie, ou des possibilités d'inondation, d'instabilité géologique et d'autres dangers. • Le cas échéant, nous évaluons l'incidence d'événements climatiques (inondations, ouragans, etc.) sur nos activités. • En collaboration avec la première ligne de défense, les équipes Résilience opérationnelle et Maintien des opérations ont établi, à l'aide de scénarios graves mais plausibles, un classement préliminaire des risques pouvant affecter les produits et services de RBC afin d'éviter des préjudices intolérables aux clients, au marché, de même qu'à la sécurité et à la stabilité financière de l'organisation.
Risque lié à la non-conformité réglementaire Ce risque peut être affecté par la complexité et l'évolution rapide du cadre réglementaire lié au climat, de même que par la disponibilité des données.	• Nous surveillons l'évolution de la réglementation et nous y adaptons nos processus, politiques, procédures et documents d'information. • Nous continuons de collaborer avec des associations sectorielles, des organismes de normalisation, des organismes gouvernementaux et d'autres intervenants pour favoriser le partage des pratiques exemplaires en matière de méthodologie, de cadres comptables et autres éléments.
Risque de crédit – risque de transition et risque physique Ce risque peut être affecté par une transition désordonnée vers une économie zéro émission nette, ou par le défaut des clients et des secteurs de s'y engager au rythme voulu.	• Nous gérons et surveillons les risques environnementaux conformément à nos politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux, de façon à ce que nos réserves de capital et de liquidités continuent d'incorporer les facteurs de risque environnementaux dans le cadre de nos processus d'évaluation du risque de crédit. • Nous continuons de renforcer nos capacités d'analyse de scénarios climatiques, mettant l'accent sur les secteurs à risque élevé et envisageant un éventail d'hypothèses. • Nous maintenons un portefeuille de prêts diversifié afin d'accroître notre résilience face aux ralentissements économiques régionaux ou sectoriels, et nous veillons à réduire au minimum l'exposition de nos portefeuilles de prêts au risque climatique.
Risque de marché et de liquidité Ce risque peut être affecté par la volatilité des coûts de l'énergie et des marchandises, ainsi que par les cours des titres de créance, des actions et d'autres valeurs mobilières dans des secteurs où le risque climatique n'est pas encore pris en compte dans les valorisations.	• Nous continuons de renforcer nos capacités d'analyse de scénarios et de simulation de crise afin de nous aider à cerner et à comprendre les risques systémiques potentiels découlant des changements climatiques. • Nous avons conçu un scénario qui reflète le début d'une transition prolongée vers une économie à faibles émissions de carbone. Celui-ci s'inspire des données de la liquidation historique des titres énergétiques survenue en 2015-2016, avec quelques ajustements pour prendre en considération les facteurs de risque de transition. Nous l'exécutons quotidiennement par rapport à nos positions afin d'assurer que celles-ci respectent les limites que nous avons établies.

Analyse de scénarios climatiques

Notre approche

L'analyse de scénarios est un outil important servant à fournir des évaluations prospectives des risques climatiques et des occasions qui y sont liées, en l'absence de précédents historiques. Les scénarios climatiques sont des descriptions qualitatives et quantitatives d'états futurs pour un ou plusieurs systèmes donnés (par exemple, climat ou économie, ou les deux). Ils varient en termes de portée économique et géographique, d'horizon temporel, d'hypothèses, de contraintes et de niveau de détail. L'analyse de scénarios permet d'évaluer les répercussions qu'un scénario particulier pourrait avoir sur un portefeuille, une stratégie d'entreprise ou des activités. Le tableau 4 donne un aperçu de l'analyse effectuée par RBC, tant dans le cadre de ses programmes de simulation de crise existants que sur une base autonome. Parmi nos progrès réalisés en 2022 en matière de méthodologies et d'approche : une plus grande couverture des portefeuilles évalués ; par exemple, expansion des régions géographiques évaluées à l'égard du risque physique, et augmentation de la proportion des portefeuilles de prêts de gros couverts par l'analyse des scénarios de risque de transition. De plus, pour la première fois, nous avons mené un programme d'analyse de scénarios de risque opérationnel axé sur le risque physique.

Tableau 4 : Analyse des simulations de crise et scénarios climatiques en 2022

Programme	 Méthodologie	 Résultats
Simulation globale de crise et examen et analyse détaillés des fonds propres ✓ <i>Risque de transition (ponctuel)</i> ✓ <i>Risque physique (ponctuel)</i>	RBC procède à des exercices complets de simulation de crise, qui constituent un élément important de son Cadre de gestion du risque. Cela comprend notre simulation globale de crise⁵⁵ et notre examen et analyse détaillés des fonds propres⁵⁶. Les exercices de la simulation globale de crise et de l'examen et analyse détaillés des fonds propres sont tous menés en fonction de scénarios économiques et financiers de base distincts sur un horizon prévisionnel de deux à cinq ans⁵⁷. Nous avons inclus des évaluations du risque climatique (axées sur les risques ponctuels) dans les deux cas par des superpositions, qui sont des ajouts aux répercussions soulevées par les scénarios de base. L'une des superpositions que nous avons incluses à notre simulation globale de crise en 2022 était un scénario de risque de transition. Nous avons examiné les répercussions sur nos activités qu'entraînerait une réduction de la présence d'entreprises des secteurs de l'énergie, de l'automobile, du transport, des services publics et des services dans le portefeuille de prêts de gros de RBC. Une autre superposition que nous avons incluse à notre simulation globale de crise était un scénario de risque physique. Il s'agissait d'intégrer un risque élevé d'inondations et d'incendies à certaines parties du portefeuille canadien de financement sur valeur nette immobilière. Dans le cadre de notre examen et analyse détaillés des fonds propres, nous avons inclus une superposition du risque de transition axée sur le secteur énergétique du portefeuille de négociation américain de RBC. Nous avons également inclus une superposition du risque physique d'incendies et d'inondations dans certaines régions, axée sur nos portefeuilles commerciaux et industriels, de financement sur valeur nette immobilière et d'immobilier commercial de nos activités bancaires américaines.	Dans l'ensemble, ces superpositions de risques climatiques ont montré l'impact financier potentiel des événements particuliers modélisés et ont indiqué comment nous pourrions améliorer l'inclusion du risque climatique à ces simulations. À la suite de la simulation globale de crise, nous avons constaté que l'impact combiné des superpositions du risque physique et de transition n'était pas un facteur important d'épuisement du capital. Dans le cadre de l'examen et analyse détaillés des fonds propres, l'impact global était modéré, le risque physique étant plus important que le risque de transition en raison de la nature des portefeuilles américains et de l'horizon relativement court. Nous avons également cerné plusieurs défis en matière de qualité des données, comme la difficulté d'isoler l'impact des incidents historiques pour évaluer la gravité des superpositions de risques physiques.

Analyse de scénarios climatiques

Tableau 4 : Analyse des simulations de crise et scénarios climatiques à RBC en 2022

Programme	 Méthodologie	 Résultats
Risque opérationnel : Scénario d'inondation dans la région du Grand Toronto <i>✓ Risque physique (ponctuel)</i>	L'une des conséquences des changements climatiques au Canada est l'augmentation des précipitations annuelles moyennes. C'est pourquoi la simulation de risque opérationnel⁵⁸ avait pour but d'évaluer la résilience de RBC aux inondations susceptibles de survenir une fois tous les 100 ans et ayant un impact sur les actifs, les employés et les activités de RBC dans des zones de la région du Grand Toronto. Nous avons utilisé des scénarios d'événements historiques pour calculer une gamme d'impacts quantitatifs potentiels d'un tel événement afin de mieux comprendre leur incidence sur le risque opérationnel.	L'exercice a permis d'établir nos forces (comme notre plan de maintien des opérations), et nos vulnérabilités potentielles (par exemple, la dépendance à l'égard des infrastructures essentielles, dont l'électricité et les télécommunications, qui pourrait avoir une incidence sur les employés sur place et en télétravail).
Risque de marché : Scénario de crise énergétique <i>✓ Risque de transition (ponctuel)</i>	Notre programme de simulation de crise liée au risque de marché sert à cerner et à contrôler les risques découlant de variations importantes des cours du marché et des taux d'intérêt. Nous effectuons quotidiennement des simulations de crise sur les positions évaluées à la valeur de marché. Pour ce scénario précis, nous modélisons les chocs potentiels sur les marchés attribuables au risque de transition, qui sont fondés sur les événements historiques (p. ex., la chute du prix du pétrole qui a entraîné la liquidation des actions de ce marché en 2015-2016) et les thèmes hypothétiques du risque climatique (p. ex., la hausse des prix des énergies de remplacement).	Dans notre simulation de crise quotidienne, nous avons un scénario de crise énergétique par rapport aux positions de notre portefeuille de négociation, ce qui signifie que ces résultats varient quotidiennement. Comme dans le cas d'autres simulations de crise liée au risque de marché, nous utilisons les renseignements recueillis dans le cadre de ces simulations pour surveiller les limites de négociation faisant partie de l'appétit pour le risque approuvé par le Conseil.

En 2022, RBC a mené une analyse de scénarios climatiques indépendante des activités de RBC au Royaume-Uni et en Europe, axée sur des scénarios de transition à long terme (chronique) et de risque physique. Vous trouverez à la page 48 l'annexe A, qui donne un aperçu de la gestion du risque climatique par RBC Europe Limited, y compris l'analyse de scénarios climatiques.

Paramètres et cibles



Paramètres et cibles



Il est essentiel de s'attaquer aux changements climatiques, et bien qu'il existe un objectif clair – décarboner l'économie mondiale et passer à zéro émission nette d'ici 2050 –, il y a de nombreuses voies possibles et des décisions complexes à prendre. À RBC, nous nous sommes engagés à communiquer l'approche que nous adoptons pour respecter nos engagements en matière de climat ainsi que la façon dont nous mesurons nos progrès. Nous croyons que la transparence et la collaboration de nos parties prenantes seront essentielles à la réalisation de ces objectifs communs.

Jennifer Livingstone, vice-présidente, Climat, Banque Royale du Canada

La transition carboneutre est un processus qui va s'échelonner sur plusieurs décennies. Comme nous n'en sommes encore qu'aux premiers stades, les incertitudes et les variables sont nombreuses. Nous nous attendons à ce que notre parcours et nos progrès ne soient pas linéaires. RBC est déterminée à faire preuve de transparence à l'égard des progrès accomplis, et notre Rapport climatique 2022 témoigne de cet engagement. RBC fait le suivi de sa performance par rapport aux paramètres clés reflétant les priorités énoncées dans la Stratégie climatique RBC, et communique ces résultats. Consultez le tableau 5, ci-dessous, pour savoir où trouver ces renseignements dans le Rapport climatique 2022.

L'information sur la performance climatique est encore une pratique relativement récente et qui comporte des défis, comme la disponibilité limitée des données et la qualité de celles-ci, ainsi que les écarts temporels entre la communication de l'information et l'évolution des méthodologies³⁹. Nous avons continué d'investir dans nos données et nos capacités afin d'accroître la qualité, l'exactitude et l'étendue de notre information sur la performance climatique. Ces efforts ont permis d'améliorer considérablement notre mesure de la performance au cours de la dernière année. Entre autres, nous avons pu améliorer de façon notable l'exactitude de nos estimations des émissions financées et, par conséquent, nous avons retraité nos émissions financées pour 2021 (voir la page 39 pour plus de détails). Cet exercice de retraitement est important, car il donnera lieu à une information plus exacte et, du même coup, à une meilleure transparence et comparabilité d'une année sur l'autre. Nous continuerons d'inclure les améliorations à nos mesures d'émissions financées dans nos futurs rapports. Nous sommes conscients du rôle que nous pouvons jouer pour contribuer à accroître la disponibilité et la qualité des données, notamment en collaborant avec les clients, les fournisseurs de données, les associations sectorielles et nos pairs pour surmonter ces défis, qui touchent l'ensemble du secteur.

Dans cette section, nous fournissons des détails supplémentaires sur les paramètres de performance de deux priorités stratégiques de la Stratégie climatique RBC, afin de souligner les progrès réalisés dans la décarbonation de notre portefeuille de prêts et de nos activités. Nous continuerons d'examiner les paramètres que nous communiquons, et nous comptons inclure dans nos prochains rapports les progrès réalisés par rapport à nos objectifs intermédiaires publiés en octobre 2022.

Tableau 5 : Principaux paramètres de performance climatique

Paramètres de performance	
Aider nos clients à passer à la carboneutralité	• Finance durable : Notre engagement à fournir 500 milliards de dollars en finance durable d'ici 2025² (page 19)
Assumer nos responsabilités	• Crédit à zéro émission nette : Nos objectifs intermédiaires initiaux de réduction des émissions pour 2030, publiés en octobre 2022¹ (page 22) • Émissions financées : Aperçu des variations d'une année sur l'autre selon la méthodologie du PCAF (page 38) • Exposition aux actifs liés au carbone : Part de nos actifs la plus touchée par les risques liés aux changements climatiques (page 43) • Déclaration des émissions des clients : Notre objectif en matière de déclaration d'émissions et de plans de réduction des GES des périmètres 1 et 2 pour les clients de Marchés des capitaux dans les principaux secteurs à fortes émissions⁶ (page 45)
Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration	• Techno nature RBC : Notre engagement à financer à hauteur de 100 millions de dollars d'ici 2025 les universités et les organismes de bienfaisance qui développent des solutions technologiques afin de résoudre des problèmes environnementaux pressants¹² (page 23)
Faire valoir notre leadership zéro émission nette dans nos activités	• Émissions provenant de nos activités d'exploitation : Notre objectif de réduire, d'ici 2025, nos émissions de GES de 70 %¹⁰ par rapport à 2018 (page 46) • Électricité provenant de sources renouvelables et non émettrices de GES : Notre objectif visant à ce que d'ici 2025, 100 % de notre approvisionnement en électricité provienne de sources renouvelables et non émettrices de GES¹¹ (page 46)

Émissions financées découlant des activités de prêt calculées en vertu du PCAF

Approche et méthodologie

Nous avons publié nos premiers chiffres estimatifs sur les émissions financées pour les six catégories d'actif du PCAF⁴² dans notre [Rapport GIFCC 2021](#). Pour établir cette information, nous avons dû mieux comprendre l'ampleur des émissions à l'échelle de l'entreprise et où, dans notre portefeuille, nos émissions financées étaient plus élevées. Nous avons ainsi pu continuer d'affiner notre stratégie de crédit à zéro émission nette.

En 2022, nous avons adopté une approche plus pointue pour rendre compte de nos émissions financées calculées en vertu du PCAF découlant de nos activités de prêt dans les secteurs pour lesquels nous avons établi des objectifs intermédiaires de réduction des émissions¹⁹. Nous avons choisi de ne communiquer de l'information que sur ces secteurs parce que nous avons amélioré la qualité des données à leur sujet, ce qui rend difficile la comparaison entre nos chiffres d'émissions financées pour ces secteurs et les mesures que nous avons effectuées l'an dernier. Un retraitement des chiffres sur les émissions financées pour la portion restante de notre portefeuille qui a été déclarée l'an dernier se trouverait principalement à la cote de qualité des données 5 du PCAF (voir la figure 8 ci-dessous) et pourrait, par conséquent, ne pas refléter fidèlement la pondération relative de ces secteurs et catégories de titres par rapport à ceux pour lesquels nous avons amélioré la qualité des données. Dans les années à venir, nous affinerons notre approche et étendrons notre portée en ce qui concerne les émissions financées calculées à mesure que nous trouverons des sources de renseignements nous permettant d'améliorer nos calculs et la qualité des données dans l'ensemble des secteurs et de nos portefeuilles.

Les émissions financées calculées au moyen de la méthodologie du PCAF diffèrent des valeurs que nous avons utilisées pour déterminer nos niveaux de référence ayant servi à l'établissement des objectifs intermédiaires de réduction des émissions que nous avons établis et publiés en octobre 2022. Vous trouverez un résumé des principales différences dans l'encadré 2, à la page 39. Il convient également de noter que, pour le secteur pétrolier et gazier, notre mesure des émissions financées en 2022 comprend le sous-secteur intermédiaire. Nous n'avons pas inclus le sous-secteur intermédiaire à nos objectifs intermédiaires, entre autres en raison des données limitées et du peu de méthodologies disponibles pour établir des cibles d'intensité des émissions physiques. Nous avons inclus le sous-secteur intermédiaire pour la déclaration des émissions financées, car la méthodologie PCAF est bien développée pour ce sous-secteur et elle fournit une mesure plus globale de nos émissions financées pour le secteur pétrolier et gazier.

Encadré 1 : Méthodologie du PCAF pour mesurer les émissions financées

Pour calculer nos émissions financées dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour le secteur financier (2020). Les composantes clés de la méthodologie du PCAF sont les suivantes.

- Le PCAF fournit une formule de calcul des émissions financées pour six catégories d'actif : les actions cotées et les obligations de sociétés, les prêts à l'entreprise et les actions non cotées, le financement de projet, l'immobilier commercial, les prêts hypothécaires, et les prêts automobiles.
- Les résultats reposent toutefois sur des données dont le niveau d'exactitude varie. La figure 8 présente les cinq cotes qualité des données, qui vont de 1 (plus fiables) à 5 (moins fiables).
- La norme comptable du PCAF (voir figure 9) utilise un principe d'attribution en vertu duquel une partie des émissions annuelles d'un emprunteur ou d'une entité faisant l'objet d'un investissement est attribuée à RBC, cette partie étant déterminée par le rapport entre (a) l'encours des prêts et des investissements de l'institution financière (numérateur) et (b) le total des capitaux propres et des dettes de l'emprunteur ou du destinataire de l'investissement de l'institution financière (dénominateur). Par exemple, si RBC accorde un prêt hypothécaire de 250 000 \$ sur une propriété évaluée à 500 000 \$, la valeur des émissions financées attribuées à RBC serait égale à 50 % des émissions de la propriété.

Figure 8 : Cotes de qualité générale des données du PCAF⁵⁰

	Cotes PCAF	Description
Plus fiables	Cote 1	Données relatives aux émissions de GES ou données énergétiques de première main auditées
	Cote 2	Données relatives aux émissions de GES ou données énergétiques de première main non auditées
	Cote 3	Moyenne des données propres aux pairs ou au (sous-)secteur
	Cote 4	Données indirectes pour la région ou le pays
Moins fiables	Cote 5	Estimations à partir de données en quantité très réduite

Figure 9 : Méthode générale de calcul des émissions financées

$$\text{Émissions financées} = \sum_i \text{Facteur d'attribution}_i \times \text{émissions}_i$$

(i = emprunteur ou entité faisant l'objet d'un investissement)

Émissions financées découlant des activités de prêt calculées en vertu du PCAF

Retraitement des émissions financées de 2021

Les calculs des émissions financées refaits pour 2022 par suite de l'amélioration de la qualité des données ont fourni des résultats différents de nos mesures de 2021, particulièrement dans les secteurs du pétrole et du gaz, et de la production d'énergie. Compte tenu de l'importance des différences, nous avons retraité les émissions financées de 2021 afin d'améliorer l'exactitude et la comparabilité d'une année sur l'autre. La figure 10 illustre les déterminants des changements dans le secteur du pétrole et du gaz⁶¹. La figure 11 montre les déterminants pour le secteur de la production d'énergie. Dans les deux secteurs, les changements découlaient principalement d'une meilleure disponibilité de données déclarées par les clients et la décision d'utiliser des facteurs d'émission élaborés en interne⁶². Nous donnons à la page 42 une explication détaillée de la façon dont nous avons amélioré l'exactitude et la fiabilité des données. En ce qui concerne les prêts dans le secteur de l'automobile, les émissions financées des périmètres 1 et 2 sont passées d'environ 2 200 tonnes de CO₂ à 6 500 tonnes. Nous n'avons pas détaillé les changements dans le secteur de l'automobile étant donné l'ampleur relativement faible des émissions financées dans celui-ci par rapport à celles des secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie. Nous continuerons d'actualiser nos mesures des émissions financées dans les années à venir en fonction de l'amélioration de la qualité des données et des méthodologies.

Figure 10 : Mesures 2021 retraitées des émissions financées des périmètres 1 et 2 (pétrole et gaz)

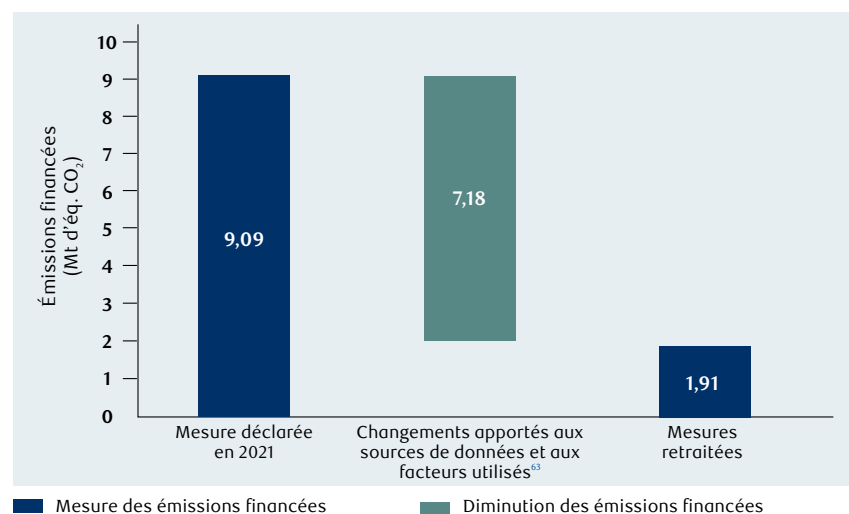
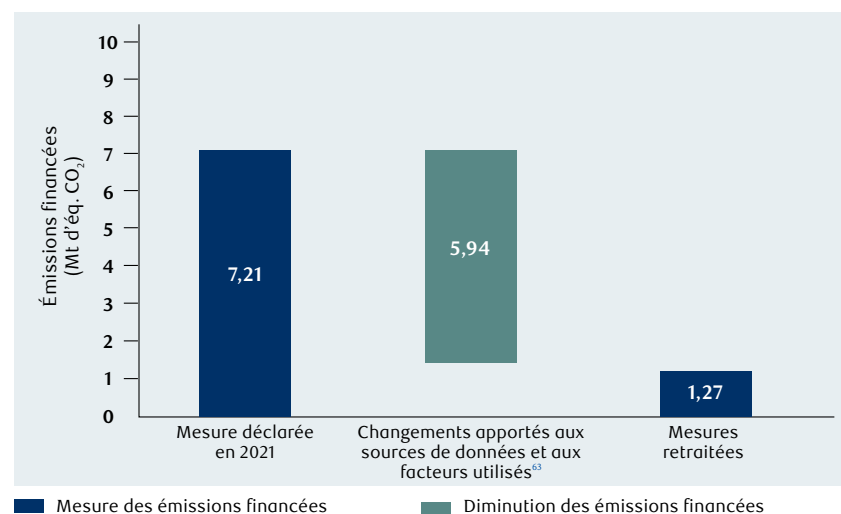


Figure 11 : Mesures 2021 retraitées des émissions financées des périmètres 1 et 2 (production d'énergie)



Encadré 2 : Méthodologie du PCAF pour le calcul des émissions financées et méthodologie d'établissement de cibles

Les émissions financées calculées au moyen de la méthodologie du PCAF diffèrent de l'approche que nous avons utilisée pour déterminer nos niveaux de référence ayant servi à l'établissement des cibles intermédiaires. Voici un résumé des principales différences entre les deux approches.

- **Portée des produits de prêt** : Utilisation des prêts figurant au bilan pour le calcul des émissions financées au moyen de la méthodologie du PCAF vs utilisation des engagements figurant au bilan ou hors bilan pour l'établissement de cibles.
- **Engagements en matière de prêts** : Utilisation des soldes prélevés pour le calcul des émissions financées au moyen de la méthodologie du PCAF vs utilisation des montants de crédit autorisé⁶⁴ pour calculer les niveaux de référence aux fins de l'établissement de cibles.
- **Paramètres de production** : Utilisation des émissions absolues pour le calcul des émissions financées au moyen de la méthodologie du PCAF vs utilisation d'un calcul de l'intensité des émissions physiques pour les cibles.

Vous trouverez des détails explicatifs à la section « Décisions clés » du [Rapport de carboneutralité 2022](#), à partir de la page 9.

Émissions financées découlant des activités de prêt calculées en vertu du PCAF

Chiffres de 2022

Nos émissions financées sont les émissions des périmètres 1, 2 et 3 de nos clients qui nous sont attribuées, au moyen de la méthodologie du PCAF, par suite de nos activités de prêt. En 2022, nous avons mesuré nos émissions financées découlant des émissions des périmètres 1 et 2 de nos clients dans les secteurs pour lesquels nous avons fixé des cibles intermédiaires. Nous avons également mesuré et communiqué nos émissions financées découlant des émissions de périmètre 3 de nos clients dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'automobile. En 2022, nos émissions financées des périmètres 1 et 2 ont augmenté dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'automobile, et ont diminué dans le secteur de la production d'énergie, par rapport à 2021. Le tableau 6, à la page 41, décrit la mesure de nos émissions financées dans ces trois secteurs en 2021 et en 2022.

Les trois principaux facteurs qui influent sur les émissions financées sont les suivants :

- **Nouvelles facilités de crédit** : Cette catégorie tient compte de l'ensemble des nouvelles facilités de crédit, que les clients soient nouveaux ou existants.
- **Facilités de crédit fermées** : Cette catégorie tient compte des facilités de crédit fermées ou résiliées par nos clients ou par RBC.
- **Changements dans les activités des clients** : Cette catégorie tient compte des hausses et des baisses d'encours, ainsi que des changements dans la valeur de l'entreprise avec liquidités⁶⁶ ou dans les émissions déclarées du client.

La figure 12 fournit une ventilation des facteurs touchant les émissions financées du secteur du pétrole et du gaz et la figure 13, une ventilation des facteurs touchant celui de la production d'énergie. Les déterminants du changement dans le secteur de l'automobile ne sont pas présentés ci-dessous étant donné le faible volume d'émissions financées dans ce secteur par rapport aux deux autres.

Figure 12 : Changements dans les émissions financées des périmètres 1 et 2 (pétrole et gaz)

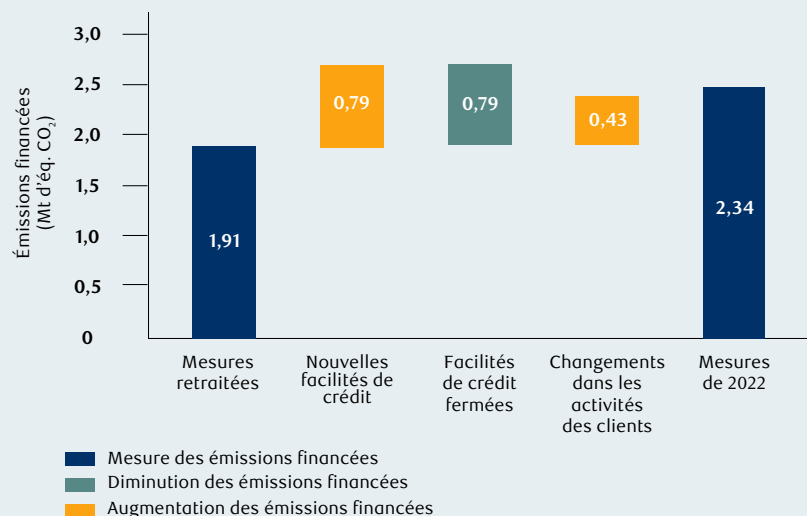
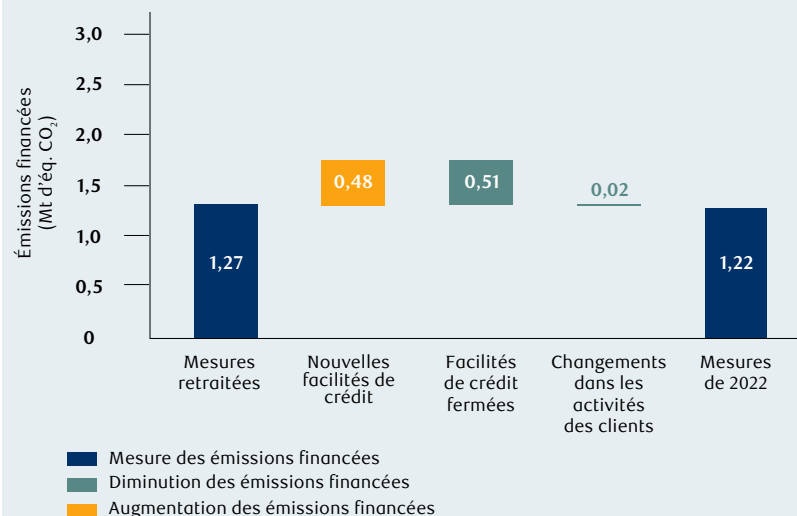


Figure 13 : Changements dans les émissions financées des périmètres 1 et 2 (production d'énergie)



Émissions financées découlant des activités de prêt calculées en vertu du PCAF

Le tableau 6 ci-dessous compare les mesures de nos émissions financées de 2021 (initiales et retraitées) et de 2022 dans les secteurs du pétrole et du gaz⁶¹, de la production d'énergie et de l'automobile⁶⁵ parallèlement à nos mesures de 2022 du périmètre 3⁷⁰. Nous avons retraité nos émissions financées de 2021 pour les raisons décrites à la page 39.

Il s'agit de la première fois, en 2022, que les émissions de périmètre 3 de nos clients sont comprises dans nos émissions financées. Nous avons inclus les mesures du périmètre 3 pour les secteurs du pétrole et du gaz et de l'automobile conformément à notre approche d'établissement des cibles et aux attentes du PCAF en ce qui a trait à l'inclusion des données de périmètre 3. Toujours conformément aux attentes du PCAF, nous comptons perfectionner et étendre notre couverture des émissions de périmètre 3 de nos clients dans nos communications à cet égard au cours des prochaines années.

Tableau 6 : Mesures de 2021 initiales et retraitées, et mesures de 2022 des émissions financées (pétrole et gaz, production d'énergie, et automobile)

	Mesures de 2021 (initiales)	Mesures de 2021 (retraitées)			Mesures de 2022			
Secteur	Total des émissions des périmètres 1 et 2 (Mt d'éq. CO ₂)	Émissions de périmètre 1 (Mt d'éq. CO ₂)	Émissions de périmètre 2 (Mt d'éq. CO ₂)	Total des émissions des périmètres 1 et 2 (Mt d'éq. CO ₂)	Émissions de périmètre 1 (Mt d'éq. CO ₂)	Émissions de périmètre 2 (Mt d'éq. CO ₂)	Total des émissions des périmètres 1 et 2 (Mt d'éq. CO ₂)	Émissions de périmètre 3 (Mt d'éq. CO ₂)
Pétrole et gaz	9,09	1,60	0,31	1,91	1,97	0,37	2,34	35,73
Production d'énergie	7,21	1,26	0,015	1,27	1,22	0,005	1,22	s. o. ⁶⁷
Automobile	0,002	0,002	0,004	0,006	0,003	0,006	0,009	0,38

Tableau 7 : Cotes de qualité des données initiales et retraitées de 2021, et cotes de qualité des données de 2022⁶⁸ (pétrole et gaz, production d'énergie, et automobile)

	Mesures de 2021 (initiales)	Mesures de 2021 (retraitées)	Mesures de 2022	
Secteur	Cote de qualité des données des périmètres 1 et 2	Cote de qualité des données des périmètres 1 et 2	Cote de qualité des données des périmètres 1 et 2	Cote de qualité des données de périmètre 3
Pétrole et gaz	4,16	3,29	3,15	4,48
Production d'énergie	4,67	3,73	4,03	s. o. ⁶⁷
Automobile	4,14	2,01	2,01	4,00

Émissions financées découlant des activités de prêt calculées en vertu du PCAF

Sources des données et autres considérations

Nous voulons continuer d'améliorer la qualité des données utilisées pour calculer nos émissions financées afin de rehausser l'exactitude de nos rapports. La disponibilité, la qualité et la fiabilité des données diffèrent considérablement selon le secteur, le sous-secteur et le périmètre des émissions. Par exemple, alors que bon nombre de nos clients du secteur du pétrole et du gaz divulguent leurs émissions des périmètres 1 et 2, celles du périmètre 3 sont particulièrement difficiles à obtenir. Lorsque nos clients ne nous fournissent pas de données, nous sommes contraints d'utiliser des facteurs d'émission afin de réaliser des estimations. Les autres éléments clés qui influent sur nos mesures et sur la qualité des données sous-jacentes sont décrits ci-dessous.

Décalage dans la communication des données

Nous utilisons les données des plus récentes sources disponibles pour mesurer nos émissions financées, mais celles-ci peuvent s'avérer désynchronisées par rapport à la période de divulgation des données de nos clients. Par exemple, nous pouvons avoir accès aux données financières de 2021 d'un client, mais seulement à ses données sur les émissions de 2020. Le décalage type pour la déclaration des émissions financées est d'environ deux ans. Ainsi, l'information que nous publions en 2022 s'appuie principalement sur les données de 2020 quant aux émissions. Nous nous attendons à ce que cet écart diminue au fil du renforcement de la réglementation des déclarations des entreprises, ce qui nous permettra d'utiliser des données plus récentes dans nos calculs.

Cote de qualité des données

En raison des difficultés liées à la disponibilité des données, les émissions financées indiquées dans notre Rapport GIFCC 2021 ont été calculées au moyen de données dont la cote PCAF, pour la majeure partie, était de 5, ce qui représente la cote de qualité la plus faible. En 2022, nous sommes parvenus à améliorer la qualité des données par suite de quatre facteurs :

- **Données déclarées plus abondantes** : Comme bon nombre de nos clients dans les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'automobile ont commencé à divulguer leurs émissions des périmètres 1 et 2, nous n'avons plus autant besoin de nous fier à des facteurs d'émission et à des approximations.
- **Modification de l'approche de mesure** : Nous avons recueilli les données auprès des sociétés mères plutôt qu'auprès des filiales, les données déclarées étant plus abondantes.
- **Amélioration de l'appariement avec les clients** : Nous avons rehaussé l'exactitude de nos données de tiers grâce à des algorithmes de concordance internes et à l'obtention d'information directement auprès des clients.
- **Classification interne des données** : Nous avons mis à jour nos codes internes de classement sectoriel afin qu'ils reflètent mieux les activités économiques des clients⁶⁹.

Pour 2022, nous avons utilisé des données de S&P Global, du PCAF et d'autres déclarations et rapports publics que nous estimons raisonnable d'utiliser aux fins de l'évaluation des émissions financées, ainsi que des sources de données internes. À l'avenir, d'autres fournisseurs et sources de données seront utilisés au fil du perfectionnement de notre approche d'évaluation.

Utilisation de facteurs d'émission internes

Nous avons apporté un changement considérable à notre approche de mesure pour 2022 : l'utilisation de facteurs d'émission élaborés en interne pour estimer les émissions des clients pour lesquelles les données sont de cote 5 (PCAF). Les facteurs d'émission permettent d'effectuer des calculs approximatifs des émissions de nos clients. Ces approximations, généralement fondées sur des données de tiers et sur des moyennes sectorielles, sont utilisées pour les clients qui ne communiquent pas leurs émissions publiquement ou à RBC. Ce passage à des facteurs internes est justifié par les éléments ci-dessous :

- Les facteurs d'émission internes fournissent des mesures dont la qualité est plus comparable à celle des données déclarées
- Ils utilisent des données plus récentes et représentatives du profil d'émission des secteurs pour lesquels nous avons publié des émissions financées
- Ils tiennent compte des émissions de périmètre 3 en amont et en aval⁷⁰

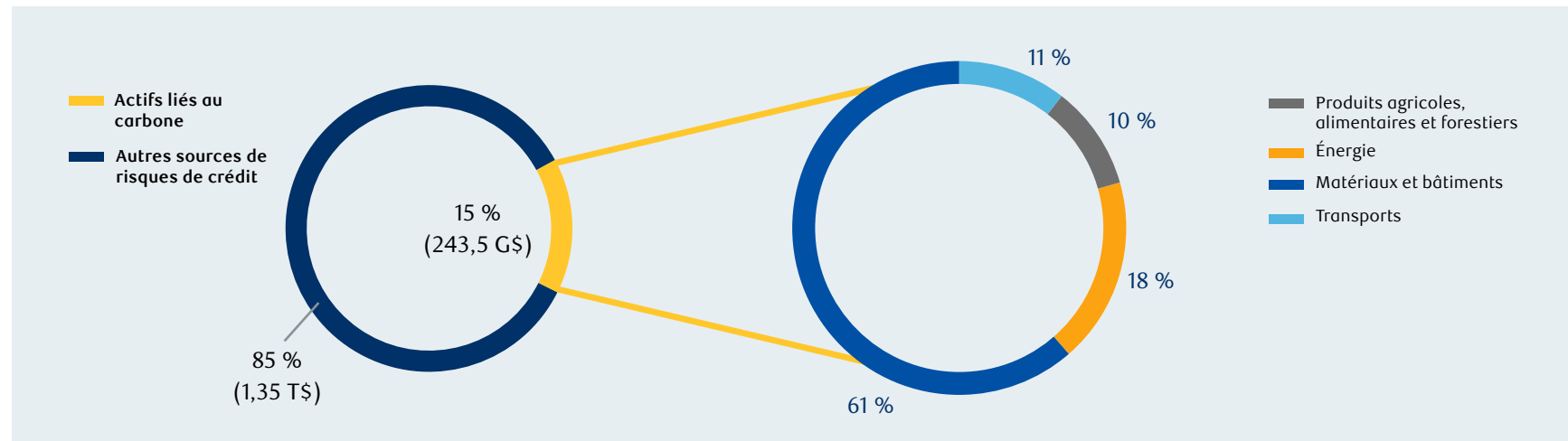
Exposition aux actifs liés au carbone

Approche et méthodologie

Les actifs liés au carbone sont ceux qui sont les plus touchés par les risques de transition et les risques physiques découlant des changements climatiques (pour de plus amples renseignements sur ces types de risque, consultez la section « Gestion du risque » à la page 32). Pour mesurer les actifs liés au carbone, nous sélectionnons les codes de classification type des industries (CTI) conformément aux lignes directrices de mise en œuvre du GIFCC d'octobre 2021. Nos calculs relatifs aux actifs liés au carbone de 2022 englobent les quatre secteurs stipulés par le GIFCC, soit l'énergie (pétrole et gaz, charbon et électricité²⁷¹), les transports (aérien, maritime, ferroviaire et routier [camions et automobiles]), les matériaux et bâtiments (métaux et mines, produits chimiques, matériaux de construction, biens d'équipement, gestion et développement immobilier) et les produits agricoles, alimentaires et forestiers (boissons, agriculture, aliments et viandes emballés, produits papetiers et forestiers). RBC rend également compte de ses activités de prêt à la production d'énergie par source d'énergie, un sous-ensemble des actifs liés au carbone déclarés dans le secteur de l'énergie (voir page 44).

Paramètres de performance	2022	2021
Pourcentage que représentent les actifs liés au carbone dans l'exposition totale au risque de crédit	15 %	15 %

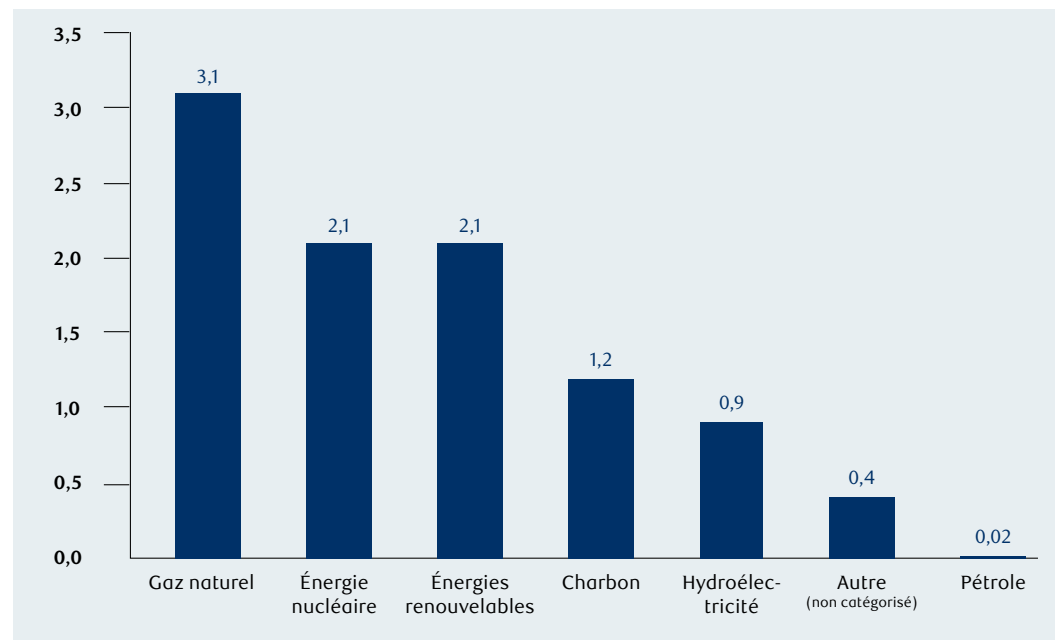
Figure 14 : Part des actifs liés au carbone dans l'exposition totale au risque de crédit



Exposition aux actifs liés au carbone

Afin de fournir des détails supplémentaires sur nos activités de prêt à la production d'énergie, la figure 15 illustre la répartition de ces activités par source d'énergie. Cela comprend les emprunteurs qui produisent de l'énergie et exclut ceux qui se consacrent au transport et à la distribution d'énergie ou à des activités non productrices d'énergie⁷².

Figure 15 : Prêts à des clients producteurs d'énergie, par source d'énergie (milliards de dollars)



Sources des données et autres considérations

La majorité des données utilisées pour la détermination des actifs liés au carbone sont des données internes qui servent à la classification des secteurs dans le cadre de notre processus de prêt. En 2022, nous avons créé 10 nouveaux codes CTI pour les producteurs d'énergie (énergie solaire, éolienne, marémotrice, géothermique ou nucléaire, hydroélectricité, biomasse, charbon, pétrole et gaz naturel) afin d'améliorer notre suivi des clients emprunteurs de ce secteur et nos déclarations connexes. Ces nouveaux codes, combinés à l'activité commerciale, ont entraîné des changements par rapport à l'exposition déclarée dans notre Rapport GIFCC 2021. Plus particulièrement, on a observé en 2022 une hausse des prêts déclarés à des clients des sous-secteurs du gaz naturel et de l'énergie nucléaire. Nous continuerons de réviser notre approche de la mesure des actifs liés au carbone et pourrions apporter d'autres modifications afin de perfectionner le processus de détermination de ces actifs dans notre portefeuille. Conséquemment, nous nous attendons à ce que notre exposition aux actifs liés au carbone et nos prêts à des clients producteurs d'énergie par source d'énergie continuent de fluctuer.

Déclaration des émissions des clients

Approche et méthodologie

Le soutien de la transition ordonnée et inclusive de nos clients à la carboneutralité est la mesure la plus efficace que nous puissions prendre en tant qu'institution financière (voir la section « Stratégie » à la page 16 pour un complément d'information). Dans notre Rapport GIFCC 2021, nous avons annoncé notre intention de mettre l'accent sur les clients de Marchés des capitaux qui exercent des activités dans les secteurs clés à fortes émissions⁶ du pétrole et du gaz, de l'électricité et des services publics, ainsi que de l'automobile et des transports. Nous visons, d'ici la fin de l'exercice 2025, à ce que :

- Les clients de Marchés des capitaux exerçant des activités dans les secteurs clés à fortes émissions qui représentent 80 % des encours des prêts⁷ déclarent à RBC leurs émissions des périmètres 1 et 2.
- Les clients de Marchés des capitaux exerçant des activités dans les secteurs clés à fortes émissions qui représentent 65 % des encours des prêts⁷ divulguent à RBC un plan de réduction de leurs émissions de GES.

Les clients de Marchés des capitaux des secteurs du pétrole et du gaz, de l'électricité et des services publics, et de l'automobile et des transports ont été identifiés au moyen des codes CTI pertinents⁶. Les clients ont été réputés avoir déclaré des émissions si la déclaration couvrait des émissions des périmètres 1 et 2.

Les plans de réduction des émissions de GES doivent être fournis à RBC par écrit ou par voie de divulgation publique, et inclure des cibles précises de réduction des GES qui couvrent la majorité des émissions de GES en termes absolus ou d'intensité. Un engagement portant uniquement sur le méthane n'est pas suffisant pour être considéré comme un plan de réduction des émissions. Un plan de réduction doit comprendre des initiatives précises démontrant que le client dispose d'un programme crédible pour respecter son engagement. Il doit être prospectif et ne pas être fondé sur des réductions déjà réalisées. On attend des clients qu'ils révisent périodiquement leurs cibles de réduction des émissions.

Tableau 8 : Déclaration des émissions des clients

Paramètres de performance	Objectif	2022
Pourcentage des clients de Marchés des capitaux dans les principaux secteurs à forte émission qui déclarent leurs émissions des périmètres 1 et 2 publiquement ou à RBC	80 % des encours de crédit ⁷	79 %
Pourcentage des clients de Marchés des capitaux dans les principaux secteurs à forte émission qui divulguent un plan de réduction de leurs émissions de GES publiquement ou à RBC	65 % des encours de crédit ⁷	59 %

Sources des données et autres considérations

Les renseignements utilisés proviennent des sites Web des entreprises des clients, de leurs rapports annuels sur le développement durable et de l'information obtenue d'eux dans le cadre du processus de prêt. Nous continuons d'élargir notre approche et d'accroître nos sources de données, y compris par le recours aux données de tiers, afin d'améliorer et d'automatiser des éléments de cette évaluation.

Émissions provenant de nos activités d'exploitation

Approche et méthodologie

Nous déclarons des données pluriannuelles calculées conformément au Protocole des émissions de gaz à effet de serre⁸ pour les émissions provenant de nos activités selon les périmètres suivants :

- **Périmètre 1 (émissions directes) – combustibles** : Combustibles de chauffage, comme le gaz naturel servant à chauffer nos succursales, nos grandes propriétés, nos centres de données et notre eau. Le carburant acheté directement pour les modes de transport qui nous appartiennent fait également partie de ce périmètre.
- **Périmètre 2 (émissions indirectes) – électricité et énergie collective** : Électricité, sources de refroidissement et vapeur achetées qui sont utilisées dans nos succursales, nos grandes propriétés et nos centres de données. Les émissions associées à notre consommation d'électricité dépendent de la provenance de l'électricité utilisée.
- **Périmètre 3 (émissions indirectes) – déplacements d'affaires (catégorie 6)** : Déplacements professionnels en voiture, en train et en avion.

L'objectif de réduction des émissions découlant de nos activités mondiales couvre les périmètres 1 et 2 (marché)⁷³ et le périmètre 3 (déplacements d'affaires). L'année 2018 est l'année de référence. Nous incluons dans les progrès réalisés par rapport à l'atteinte de notre cible les réductions d'émissions résultant de notre approvisionnement en énergies renouvelables, y compris celles obtenues grâce à nos conventions d'achat d'énergie (méthode fondée sur le marché).

Tableau 9 : Paramètres liés aux émissions de GES attribuables à l'exploitation

Paramètres de performance	Objectifs	2022	2021	2020	2019	2018
Émissions de GES périmètre 1 (tonnes d'éq. CO ₂)	–	22 840	21 089	23 720	25 735	24 821
Émissions de GES périmètre 2 (tonnes d'éq. CO ₂)	–	65 577	70 440	77 668	89 769	102 009
Émissions de GES périmètre 3 (catégorie 6 : déplacements d'affaires) (tonnes d'éq. CO ₂)	–	11 920	1 555	11 726	30 307	31 741
Total des émissions de GES (méthode basée sur l'emplacement) ⁷⁵ (tonnes d'éq. CO ₂)	–	100 337	93 084	113 114	145 811	158 571
Réduction des émissions de GES liée aux crédits d'énergie renouvelable ⁵¹ (tonnes d'éq. CO ₂)	–	-35 379	-24 712	-14 288	-15 447	-4 718
Total des émissions de GES (méthode basée sur le marché) ⁷³ (tonnes d'éq. CO ₂)	Réduction de 70 % d'ici 2025 par rapport aux niveaux de 2018 ⁸⁰	64 958	68 372	98 826	130 364	153 853
Réduction des émissions de GES attribuable aux crédits de carbone retirés (tonnes d'éq. CO ₂)	–	-64 958	-68 372	-98 826	-130 364	-153 853
Émissions totales nettes de GES (tonnes d'éq. CO ₂)	Exploitation carboneutre sur une base annuelle	0	0	0	0	0
Intensité des émissions de GES liées à la consommation d'énergie (tonnes d'éq. CO ₂ /m ²)	–	0,025	0,032	0,041	0,046	0,055
Pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables et non émettrices de GES pour toutes les installations	100 % de sources renouvelables et non émettrices d'ici 2025 ⁸¹	90 %	84 %	78 %	77 %	75 %

En 2022, nous avons fait état des sources additionnelles d'émissions liées au carburant acheté pour les modes de transport appartenant à la société (périmètre 1) et les déplacements des employés (périmètre 3). Les données provenant de ces sources ont été obtenues pour les années à compter de 2018 (année de référence), et les émissions déclarées des périmètres 1 et 3 sont retraitées dans le tableau 9. La somme des tonnes supplémentaires entre 2018 et 2021 est de 3 513 tonnes. Nous avons compensé ces émissions dans le cadre du cycle de déclaration 2022, et les compensations achetées ont été incluses dans les données de l'année au cours de laquelle les émissions compensées sont survenues.

Annexes

Annexe A : Aperçu de la gestion du risque climatique – RBC Europe Limited

En 2020, la Banque d'Angleterre, par l'intermédiaire de la Commission de réglementation prudentielle du Royaume-Uni, a imposé à toutes les institutions financières de se pencher sur les répercussions financières des changements climatiques et d'intégrer la gestion du risque climatique dans les activités de leur entité réglementée au plus tard à la fin de 2021. En 2022, la Commission de réglementation prudentielle a confirmé que les risques financiers découlant du changement climatique constituaient l'une des cinq grandes priorités réglementaires et commencé à surveiller activement la conformité des entreprises à ses attentes. En 2022 également, RBC Europe Limited (RBCEL) a continué de peaufiner son approche en matière d'évaluation et de déclaration des risques financiers liés au climat selon les quatre piliers définis par la Commission de réglementation prudentielle : i) gouvernance, ii) gestion du risque, iii) analyse de scénarios et iv) divulgation.

Gouvernance

RBCEL a rehaussé sa gouvernance en matière de gestion des risques financiers liés au climat en intégrant la planification stratégique et l'identification et la gestion de ces risques aux responsabilités du Conseil d'administration et de la Haute direction de RBCEL.

Risque climatique – surveillance et information	
Structure de gouvernance	
Comité du conseil d'administration de RBCEL	• Comité de gestion du risque – Royaume-Uni : Reçoit des renseignements trimestriels sur la gestion des risques financiers liés au climat. • Les administrateurs indépendants ne faisant pas partie de la direction de RBCEL sont membres du Comité de gestion du risque – Royaume-Uni. Tous les administrateurs de RBCEL assistent toutefois aux réunions du Comité.
Comités de direction	• Comité de direction des Marchés des capitaux : Reçoit les rapports trimestriels sur les risques financiers liés au climat avant qu'ils soient présentés au Comité de gestion du risque – Royaume-Uni du Conseil d'administration de RBCEL. • Comité de direction de la gestion du risque : Reçoit des rapports mensuels sur le climat.
Comités de gestion du risque	• Divers comités de gestion du risque reçoivent chaque mois de l'information liée au climat qu'ils peuvent incorporer à leur mandat.

Le chef de la gestion du risque, Europe, de RBCEL encadre la gestion des risques financiers liés au climat avec l'appui de l'équipe Gestion du risque climatique de RBCEL. L'équipe établit des méthodes pour cerner, évaluer et surveiller les risques liés au climat, et pour divulguer l'information à ce sujet. D'autres équipes au sein de RBCEL contribuent au suivi de l'évolution de la réglementation et à l'examen de la conformité à cette réglementation.

En 2022, le service d'audit interne de RBCEL et un cabinet de conseil externe indépendant ont, séparément, examiné l'intégration du risque climatique au cadre de gestion des risques de RBCEL. Tous deux ont conclu que les exigences de l'énoncé en matière de supervision (Supervisory Statement) 3/19 de la Commission de réglementation prudentielle étaient respectées.

Gestion du risque – appétit pour le risque

RBCEL a quantifié sa tolérance aux risques financiers liés au climat. L'exposition de RBCEL à ces risques est établie au moyen d'une mesure de haut niveau fondée sur le rendement relatif à cinq indicateurs clés de risque (IRP) équipondérés couvrant les quatre piliers du risque climatique. Le tableau 10 présente un résumé de ces IRP : Tableau de bord des risques liés au climat, à titre indicatif seulement. Ces IRP font l'objet d'un suivi mensuel et d'un rapport trimestriel à la Haute direction par l'entremise de la structure de gouvernance de RBCEL. RBCEL revoit chaque année sa tolérance aux risques financiers liés au climat et continuera d'améliorer sa méthodologie de suivi de l'évolution des données et des méthodes d'analyse du risque climatique, de la tolérance au risque de RBC et des cibles intermédiaires de réduction des émissions financées.

Annexe A : Aperçu de la gestion du risque climatique – RBC Europe Limited

Gestion du risque – communication de renseignements

Le Comité de gestion du risque – Royaume-Uni du Conseil d'administration de RBCEL reçoit un rapport trimestriel contenant un tableau de bord qui rend compte de la tolérance de RBCEL au risque climatique, des émissions financées, et des répercussions financières des changements climatiques selon les analyses de scénarios effectuées au cours du trimestre. Un exemple est fourni à titre indicatif dans le tableau 10 : Tableau de bord des risques liés au climat.

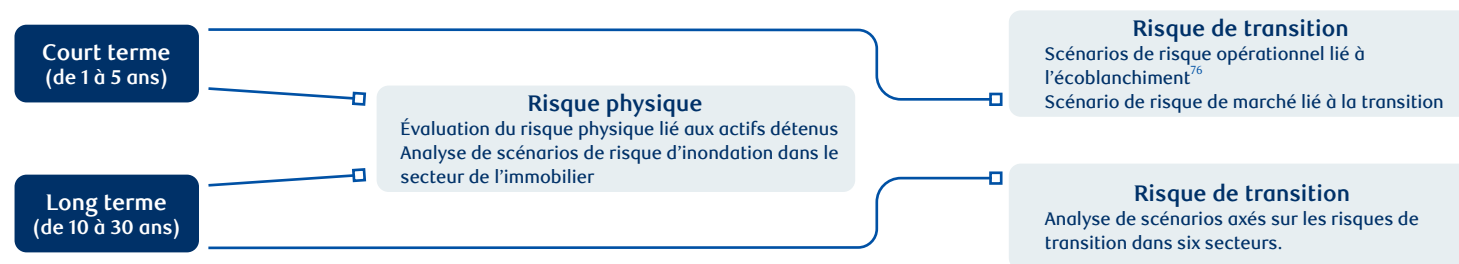
Émissions financées

Les activités de RBCEL sont visées par les cibles intermédiaires de réduction des émissions de RBC d'ici 2030 publiées en octobre 2022 (voir l'aperçu en page 22). De plus, RBCEL a réalisé des progrès à l'égard de la ventilation des émissions financées par région, par secteur et par entité, ce qui permettra de mieux comprendre la part de RBCEL dans le total des émissions financées de RBC. RBC mobilise ses clients, et continuera de le faire, pour contribuer à la réduction des émissions financées. Alors que les données détaillées deviennent plus abondantes et que nos méthodologies continuent de se perfectionner, RBCEL pourra améliorer cette ventilation. Les rapports trimestriels du Conseil d'administration de RBCEL au Comité de gestion du risque – Royaume-Uni indiquent maintenant les émissions financées par entité et les cotes de qualité des données PCAF connexes³⁸.

Analyse de scénarios

Les analyses de scénarios menées par RBCEL en 2022 portaient sur l'exposition aux risques physiques et aux risques de transition de RBCEL dans les secteurs les plus sensibles aux changements climatiques. Ces scénarios supposaient des risques à court et à long terme. Les résultats de ces analyses de scénarios ont été transmis au Comité de gestion du risque – Royaume-Uni du Conseil d'administration de RBCEL (à titre indicatif, voir le tableau 10 : Tableau de bord des risques liés au climat) et intégrés au processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Figure 16 : Résumé des analyses de scénarios effectuées par RBCEL en 2022



Analyse de scénarios axés sur les risques physiques

L'analyse de scénarios de 2022 a indiqué qu'il existe un risque météorologique limité pour les locaux de RBCEL à Londres (100 Bishopsgate). RBCEL a, de plus, analysé les cotes de diagnostic de performance énergétique (DPE) des propriétés de RBCEL au Royaume-Uni exposées au risque de crédit immobilier, et prévoit étendre cette analyse à des propriétés d'autres pays lorsque les données seront disponibles. La concentration de propriétés assorties d'une mauvaise cote DPE et de propriétés situées dans des zones inondables entre dans les indicateurs clés de rendement utilisés pour la mesure de la tolérance au risque climatique de RBCEL. RBCEL a également effectué des analyses du risque d'inondation à court et à long terme sur l'exposition au crédit immobilier de RBCEL et de la succursale de RBC à Londres, ce risque physique étant le plus important pour ces entités, afin d'évaluer son incidence sur des paramètres de crédit comme le ratio d'emprunt et la perte sur prêt prévue. Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie et les scénarios utilisés, consultez la page 39 du [Rapport GIFCC 2021 de RBC](#). Dans l'ensemble, les pertes prévues sur prêts de RBCEL, en termes absolus ou par rapport aux chiffres du PIEAFP d'octobre 2022, ne sont pas importantes. Le faible impact d'une inondation fluviale s'explique principalement par le fait que seul un petit pourcentage de propriétés se trouvent dans les zones inondables avec risque de retour de 1 sur 100 ans et de 1 sur 500 ans.

Annexe A : Aperçu de la gestion du risque climatique – RBC Europe Limited

Écoblanchiment et analyse de scénarios axés sur les risques de transition

En 2022, RBCEL a procédé à un examen du risque opérationnel de ses secteurs d'activité qui commercialisent un produit ou un service tenant compte des facteurs environnementaux, afin d'évaluer leur exposition à l'écoblanchiment en rapport avec ces produits ou services⁷⁶. RBCEL a également procédé, et continue de procéder, à une surveillance continue du risque de marché axée sur plusieurs scénarios, dont un qui modélise les risques associés à une transition vers une économie à faible émission de carbone.

En 2022, RBCEL a encore amélioré son analyse de scénarios axés sur les risques de transition à long terme importants en tirant parti des résultats et des méthodologies de la participation de RBC au test de résistance climatique de la Banque du Canada en 2021 (pour en savoir plus sur ce projet, se reporter à la page 38 du [Rapport GIFCC 2021 de RBC](#) et au [rapport de la Banque du Canada](#)). En particulier, l'analyse s'est appuyée sur les scénarios « Intervention immédiate (sous 2 °C) » et « Intervention différée (sous 2 °C) » de la Banque du Canada. RBCEL a étendu la portée de cette analyse aux secteurs des produits industriels, des mines et des métaux, et des transports. Ceux-ci s'ajoutent aux secteurs des services publics, de l'automobile et de l'énergie couverts en 2021 (voir la page 39 du [Rapport GIFCC 2021 de RBC](#)). L'analyse de 2022 comprenait également l'exposition des succursales RBC de Londres et de Paris. Dans l'ensemble, les pertes prévues sur prêts de RBCEL, en termes absolus ou par rapport aux chiffres du PIEAFP d'octobre 2022, ne sont pas importantes. En raison de la complexité des changements climatiques, de la nature hypothétique des voies de transition et de l'évolution continue des outils d'analyse de scénarios, ce type de modèle comporte forcément une part d'incertitude. RBCEL recourt à ce genre d'analyse pour obtenir un aperçu préliminaire de l'ampleur potentielle des risques de transition liés au climat sur le portefeuille de prêts de gros de la banque et de la façon dont l'évaluation sectorielle change d'une année à l'autre.

Annexe A : Aperçu de la gestion du risque climatique – RBC Europe Limited

Tableau 10 : Tableau de bord des risques liés au climat

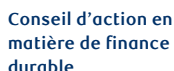
Mesure	Description de la mesure	Résultat
Profil de risque		
Appétit pour le risque	I. Valeur de l'exposition au risque climatique II. Valeur de l'exposition au risque climatique (sans plan de transition) III. Valeur de l'exposition au risque climatique (portefeuille de négociation) IV. Concentration de propriétés assorties de cotes DPE de F ou de G ⁷⁷ V. Concentration de propriétés dans les zones inondables	Dans les limites de l'appétit
Émissions financées	Émissions générées par les emprunteurs de gros de RBCEL	Impact faible
Court terme (de 1 à 5 ans)		
Écoblanchiment ⁷⁶ et risques de transition non financiers liés au climat	Examen du risque opérationnel au sein des unités de RBCEL	Impact faible à modéré
Scénarios de risque de marché lié à la crise énergétique	Perte attribuable à la crise	Dans les limites de l'appétit
Risque physique – inondations	Évaluation du risque météorologique visant les locaux de RBCEL	Impact faible
	Nombre et exposition des propriétés situées dans les zones inondables	Impact faible
Long terme (de 10 à 30 ans)		
Risque physique – inondations	Nombre et exposition des propriétés situées dans les zones inondables	Impact faible
Risque de transition	Perte prévue selon deux scénarios	Impact faible

Divulgaration

RBCEL s'est engagée à communiquer tous les ans ses progrès relativement à la compréhension et à l'évaluation des répercussions financières des changements climatiques sur ses activités et son bilan. C'est ce qu'elle a fait dans le Rapport climatique RBC 2022, dans ses comptes annuels 2022, dans son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres 2022 et dans sa communication financière au titre du troisième pilier 2022.

RBCEL surveille les nouvelles exigences réglementaires et les exigences juridiques en matière de divulgation, en particulier l'obligation d'information sur le développement durable du Royaume-Uni qui intègre la taxonomie verte du Royaume-Uni et les travaux connexes de l'International Sustainability Standards Board.

Annexe B : Partenariats, adhésions et engagements à titre de signataire de RBC

Organisme	Participation de RBC	
Finance durable et pistes de transition		
	Climate Action 100+	RBC GMA est signataire depuis 2020 de Climate Action 100+, une initiative menée par des investisseurs qui interpelle les plus grandes sociétés émettrices de GES dans le monde afin de les amener à prendre des mesures contre les changements climatiques. En qualité de signataire, RBC GMA participe à cinq engagements à encourager les sociétés à prendre des mesures pour réduire leurs émissions de GES, à accroître leur gouvernance des changements climatiques et à améliorer leur divulgation d'information sur le sujet.
	Climate Bonds Initiative (CBI)	RBC fait partie des partenaires de la Climate Bonds Initiative, une organisation internationale qui travaille à la promotion de l'investissement dans des projets et des actifs nécessaires pour accélérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et résiliente aux changements climatiques.
	Engagement climatique Canada (ECC)	En 2021, RBC GMA a participé à la fondation d'Engagement climatique Canada (ECC), qui établit un dialogue fondé sur la collaboration entre investisseurs et sociétés canadiennes responsables d'importantes émissions de GES. Les engagements collaboratifs d'ECC touchent 40 entreprises canadiennes exerçant leurs activités dans divers secteurs. Un membre de l'équipe Gouvernance et investissement responsable de RBC GMA siège au comité technique d'ECC.
	Global Financial Markets Association (GFMA)	RBC Marchés des Capitaux a contribué à la rédaction du rapport « Climate Finance Markets and the Real Economy » de la GFMA, publié le 3 décembre 2020.
	Institute for Sustainable Finance	En 2020, RBC est devenue commanditaire-fondateur de cet organisme, le tout premier pôle de collaboration visant à développer la capacité de finance durable du Canada par l'éducation, la formation professionnelle et la recherche.
	International Capital Market Association (ICMA)	RBC Marchés des Capitaux est membre du Climate Transition Finance Working Group (groupe de travail sur le financement de la transition climatique) de l'ICMA.
	Principes pour l'investissement responsable (PRI)	RBC GMA est signataire depuis 2015 des PRI des Nations Unies. L'initiative PRI, appuyée par l'ONU, regroupe un réseau d'investisseurs qui font la promotion de l'investissement durable par l'intégration de facteurs ESG, y compris ceux liés au climat.
	Center for Climate Aligned Finance du Rocky Mountain Institute (RMI)	RBC est devenue partenaire stratégique du RMI en 2021 dans le but de travailler avec ses clients et avec d'autres institutions financières à l'élaboration de solutions sectorielles afin de favoriser la transition vers une économie à zéro émission nette.
	Principes applicables aux obligations vertes	Administrés par l'ICMA, les Principes applicables aux obligations vertes constituent un cadre international volontaire qui vise à aider les émetteurs à financer des projets durables et respectueux de l'environnement favorisant l'émergence d'une économie à zéro émission nette. En 2022, RBC a participé à cinq groupes de travail sur les principes de l'ICMA.
	Conseil d'action en matière de finance durable	Le Conseil d'action en matière de finance durable a été créé en mai 2021 dans le but de fournir des conseils et des recommandations à la vice-première ministre et ministre des Finances, ainsi qu'au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada en ce qui a trait à l'information relative au climat, aux besoins en matière de données climatiques, et à la définition des investissements et des activités écologiques et de transition dans le contexte des marchés des capitaux. RBC Marchés des Capitaux est membre du Conseil d'action en matière de finance durable et fait partie du groupe d'experts techniques sur la taxonomie.

Annexe B : Partenariats, adhésions et engagements à titre de signataire de RBC

Organisme		Participation de RBC
Information relative au climat, gestion du risque et analyse de scénarios		
	Association des banquiers canadiens (ABC)	RBC collabore avec l'ABC en vue d'établir des pratiques sectorielles pour l'évaluation des risques climatiques et la formulation de propositions de normes et de réglementation liées au climat.
	CDP (Carbon Disclosure Project)	RBC GMA et BlueBay sont signataires du CDP, qui offre un système mondial de divulgation de données permettant aux entités de mesurer et de gérer leur impact environnemental. Depuis 2003, RBC répond chaque année au questionnaire du CDP sur les changements climatiques.
	Alliance bancaire zéro émission nette (NZBA)	L'alliance bancaire zéro émission nette, mise sur pied par l'ONU, est un groupe mondial de banques engagées à gérer leurs portefeuilles de prêts et d'investissements dans l'objectif de l'atteinte d'un bilan zéro émission nette d'ici 2050. L'adhésion à l'alliance bancaire zéro émission nette en 2021 a renforcé l'engagement de RBC à jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition climatique et à appuyer la collaboration entre les secteurs public et privé en vue d'atteindre un bilan zéro émission nette d'ici 2050.
	Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)	Membre du PCAF depuis 2021, RBC utilise la méthodologie du groupe pour mieux mesurer ses émissions financées indirectes découlant de ses activités de prêt.
	Les Principes d'Équateur	Les Principes d'Équateur constituent un cadre international volontaire que les institutions financières peuvent suivre pour cerner, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux associés à des projets de financement. RBC a été la première banque canadienne à adopter les Principes d'Équateur en 2003. En 2006, en 2013 et en 2020, elle s'est engagée à en respecter la version révisée.
	Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier (UNEP FI)	RBC a participé aux projets pilotes du GIFCC (phases I et III) afin d'améliorer l'analyse de scénarios portant sur les risques physiques et de transition liés au climat, et de favoriser la définition d'approches cohérentes et comparables parmi nos pairs ailleurs dans le monde.
Activités carboneutres		
	Business Renewables Centre Canada (BRC)	RBC compte parmi les membres fondateurs du BRC, un groupe au sein duquel les acheteurs peuvent apprendre comment s'approvisionner en énergies renouvelables directement des fournisseurs.
	Conseil canadien des carburants d'aviation durables (C-SAF)	RBC Marchés des Capitaux est membre du C-SAF. Le C-SAF a pour objectif de réunir les principales parties prenantes sectorielles et les représentants gouvernementaux afin d'accélérer la production et l'utilisation commerciales de carburants d'aviation durables et à faibles émissions de carbone au Canada.

Notes de fin de texte

1. Notre engagement à atteindre un bilan zéro émission nette dans nos activités de financement d'ici 2050 et nos cibles intermédiaires pour 2030 dans trois secteurs clés, soit le pétrole et le gaz, la production d'énergie et l'automobile, ne tiennent pas compte des activités et des actifs sous gestion de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) et de RBC Gestion de patrimoine (RBC GP). RBC GMA comprend les filiales indirectes en propriété exclusive de RBC figurant dans la liste suivante Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (Asia) Limited et BlueBay Asset Management LLP. RBC GP comprend les sociétés affiliées suivantes : a) RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), RBC Placements en Direct Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Fonds d'investissement Royal Inc., Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc., Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal, qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de la banque ; et b) Brewin Dolphin Holdings PLC et ses filiales. Consultez le [Rapport de carboneutralité 2022 de RBC](#) pour en savoir plus sur nos cibles intermédiaires de réduction des émissions.
2. En avril 2019, RBC a annoncé un engagement à fournir 100 milliards de dollars en finance durable d'ici 2025. En 2021, ayant déjà dépassé cet objectif, nous avons relevé cet engagement à 500 milliards d'ici 2025. La finance durable s'entend des activités de financement qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ; les opérations admissibles sont décrites dans [notre cadre de finance durable](#). Pour l'heure, l'évaluation de nos activités de finance durable en vertu du cadre de finance durable ne tient pas compte des pratiques de RBC GMA, RBC GP, City National Bank, et Brewin Dolphin Holdings PLC et ses filiales. Pour obtenir un complément d'information, reportez-vous à la section [Engagement de finance durable de RBC](#).
3. RBC est l'une des plus grandes banques du Canada et du monde par sa capitalisation boursière.
4. Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le GIFCC a élaboré un cadre pour aider les organisations à rendre compte plus efficacement des risques et des occasions liés au climat qui affectent leurs opérations au moyen de leurs processus de déclaration existants. Les recommandations sont structurées autour de quatre thèmes de base du fonctionnement des organisations : gouvernance, stratégie, gestion du risque, paramètres et cibles. Pour en savoir plus, consultez le [document sur la mise en œuvre des recommandations du GIFCC \(octobre 2021, en anglais seulement\)](#).
5. Le cadre de finance durable de RBC exclut les pratiques de RBC GMA. Il exclut également les pratiques de RBC Gestion de patrimoine, de City National Bank et de Brewin Dolphin Holdings PLC et ses filiales.
6. Comme énoncé dans les directives d'établissement d'objectifs climatiques pour les banques de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier. Dans notre Rapport GIFCC 2021, nous avons déclaré avoir choisi de nous concentrer sur les clients de Marchés des capitaux qui exercent des activités dans les secteurs à fortes émissions du pétrole et du gaz, de l'électricité et des services publics, ainsi que de l'automobile et des transports, parce qu'ils représentent une part importante des émissions découlant de l'ensemble de notre portefeuille et qu'il existe davantage de données sur leurs émissions et d'information sur leurs scénarios de transition. Au fil de notre parcours vers la carboneutralité, nous accroîtrons nos efforts en vue d'obtenir cette information d'autres secteurs et clients, afin de respecter l'ensemble des engagements que nous avons pris dans le cadre de l'alliance bancaire zéro émission nette.
7. L'encours de crédit total est la somme des prêts consentis aux clients de Marché des capitaux qui exercent des activités dans les principaux secteurs à fortes émissions du pétrole et du gaz, de l'électricité et des services publics, et de l'automobile et du transport.
8. Le Protocole des émissions de gaz à effet de serre (Protocole des GES) est la principale norme qu'utilisent les entreprises à l'échelle mondiale pour comptabiliser leurs émissions de GES. Afin de faciliter la détermination et le calcul des émissions que génèrent les entreprises ou auxquelles elles contribuent tout au long de la chaîne de valeur, la [norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES](#) divise les émissions en trois « périmètres ». Les émissions de GES du périmètre 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Les émissions de GES du périmètre 2 sont les émissions indirectes provenant de la production de l'énergie achetée. Les émissions de GES du périmètre 3 sont les émissions indirectes (autres que celle du périmètre 2) produites dans la chaîne de valeur de la société déclarante, y compris les émissions de l'amont et de l'aval. Le Protocole des GES répartit les émissions indirectes du périmètre 3 en 15 catégories. RBC mesure les émissions du périmètre 3 attribuables aux déplacements d'affaires (catégorie 6) qui découlent de ses activités. C'est en 2021 que RBC a commencé à mesurer et à déclarer ses émissions du périmètre 3 liées aux prêts et aux investissements (catégorie 15), également appelées émissions « financées ».
9. RBC a établi en 2020 deux cibles à atteindre d'ici 2025 : réduire de 70 % la valeur absolue de ses émissions de GES par rapport à l'année de référence 2018, et faire en sorte que 100 % de son approvisionnement en électricité provienne de sources renouvelables et non émettrices de GES. La cible de réduction des émissions couvre les émissions de GES des périmètres 1 et 2 (marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires) provenant de nos activités mondiales, utilisant l'année 2018 comme année de référence. Voir la note de fin de texte 74 pour en savoir plus.
10. Couvre les émissions de GES des périmètres 1 et 2 (marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires) provenant de nos activités mondiales, utilisant l'année 2018 comme année de référence.
11. Le rendement par rapport à notre objectif de consommation d'électricité entièrement renouvelable et sans émissions d'ici 2025 est calculé en fonction des données sur la composition du réseau et des crédits d'énergie renouvelable que nous achetons ou recevons au titre de nos deux conventions d'achat d'énergie renouvelable.
12. Techno nature RBC^{MC} est un engagement de 100 millions de dollars sur 5 ans de RBC pour accélérer la conception de solutions écologiques axées sur la technologie qui contribuent à préserver notre écosystème naturel et à résoudre des problèmes environnementaux pressants. Pour en savoir plus, consultez la section [Techno nature RBC](#).

Notes de fin de texte

13. Comme énoncé dans les [directives d'établissement d'objectifs climatiques pour les banques de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier](#). Dans notre Rapport GIFCC 2021, nous nous sommes engagés à établir des cibles intermédiaires pour trois secteurs à forte intensité d'émissions : énergie et services publics, automobile et transports. À RBC, nous classons les secteurs selon nos propres codes de classification des industries. Ces codes ne concordent pas exactement avec les secteurs définis par l'alliance bancaire zéro émission nette (par exemple, le sous-secteur pétrolier et gazier intermédiaire entre dans notre catégorie de l'énergie et des services publics). Nous avons réorganisé ces codes pour mieux les faire correspondre aux classifications sectorielles de l'alliance bancaire zéro émission nette, et avons présenté nos cibles intermédiaires de réduction des émissions pour les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'automobile. Au fil de notre parcours vers la carboneutralité, qui comprend la fixation de cibles intermédiaires supplémentaires de réduction des émissions, nous poursuivrons nos efforts en vue d'obtenir cette information d'autres secteurs et clients afin de respecter l'ensemble des engagements que nous avons pris dans le cadre de l'alliance bancaire zéro émission nette.
14. Les banques qui adhèrent à l'alliance bancaire zéro émission nette s'engagent à réduire les émissions de GES découlant de leurs activités d'exploitation et de prêt de manière à atteindre un bilan zéro émission nette d'ici 2050. Les membres de l'alliance doivent fixer, dans les 18 mois suivant leur adhésion, des cibles intermédiaires pour 2030 (ou plus tôt) pour les secteurs à fortes émissions qui représentent une part importante de leurs émissions financées. Ils doivent également se fixer un objectif à long terme pour 2050, de même que des cibles intermédiaires tous les cinq ans à compter de 2030. Les cibles intermédiaires pour 2030 doivent mettre l'accent sur les secteurs prioritaires dans lesquels la banque membre a l'incidence la plus marquée (les secteurs à plus fortes émissions de GES de son portefeuille), et d'autres cibles sectorielles doivent être fixées dans les 36 mois suivant l'adhésion à l'alliance bancaire zéro émission nette.
15. Conformément aux [directives d'établissement d'objectifs climatiques pour les banques de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier](#), les banques sont tenues de revoir leurs cibles tous les cinq ans.
16. Pour en savoir plus sur le Cadre d'appétit pour le risque de RBC, reportez-vous à la section sur la gestion du risque de notre [Rapport annuel 2022](#).
17. Les risques physiques sont les risques, tant chroniques que ponctuels, liés aux répercussions physiques des changements climatiques. Les risques chroniques correspondent à l'évolution à long terme des modèles climatiques (hausse des températures, accroissement des précipitations), et les risques ponctuels correspondent aux phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes plus intenses et plus fréquentes). Pour en savoir plus, consultez le [document sur la mise en œuvre des recommandations du GIFCC \(octobre 2021, en anglais seulement\)](#).
18. Les risques de transition sont les risques liés à la transition vers une économie zéro émission nette, y compris les risques politiques et juridiques, technologiques, de marché et de réputation. Pour en savoir plus, consultez le [document sur la mise en œuvre des recommandations du GIFCC \(octobre 2021, en anglais seulement\)](#).
19. Le groupe Finance durable de RBC Marchés des Capitaux intègre des critères environnement, société et gouvernance (ESG) à sa plateforme, collaborant avec les groupes Services mondiaux de banque d'investissement, Marchés mondiaux et Grande entreprise afin de fournir des conseils et des solutions aux clients. Pour en savoir plus, consultez le site [Finance durable](#) (en anglais seulement).
20. RBC Gestion de patrimoine comprend les sociétés affiliées suivantes : a) RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), RBC Placements en Direct Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Fonds d'investissement Royal Inc., Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc., Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal, qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de la banque ; et b) Brewin Dolphin Holdings PLC et ses filiales.
21. RBC GMA comprend les filiales indirectes en propriété exclusive de la Banque suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (Asia) Limited et BlueBay Asset Management LLP.
22. « Important » s'entend des critères ESG (environnement, société et gouvernance) qui, selon nous, sont les plus susceptibles, selon différents facteurs comme le secteur et l'industrie de l'émetteur, d'influer sur le rendement financier d'un émetteur ou d'un titre.
23. Dans le cas de RBC GMA, certaines stratégies de placement ou catégories d'actif n'intègrent pas les critères ESG ; il s'agit, entre autres, des stratégies axées sur le marché monétaire, des stratégies passives, et de certaines stratégies dont un tiers est le sous-conseiller. Dans le cas de RBC Gestion de patrimoine, la prise en compte des facteurs ESG n'intervient que dans certaines options de placement.
24. La Glasgow Financial Alliance for Net-Zero (GFANZ) est une coalition mondiale d'institutions financières de premier plan dont les membres se sont engagés à accélérer la décarbonation de l'économie mondiale en atteignant un bilan zéro émission nette découlant de leurs activités d'ici 2050. La GFANZ affirme que les institutions financières ont un rôle crucial à jouer pour soutenir la décarbonation de l'économie en fournissant des capitaux et des services financiers connexes. La GFANZ a défini quatre stratégies de financement de la transition : le financement d'entités et d'activités visant à élaborer et déployer des solutions climatiques ; le financement d'entités déjà engagées dans la trajectoire visant une hausse maximum de 1,5 °C des températures mondiales ; le financement d'entités engagées à effectuer une telle transition, mais qui ne l'ont pas encore amorcée ; et le financement destiné à accélérer l'abandon des actifs matériels à émission élevée.
25. L'[Accord de Paris](#) est un traité international exécutoire qui vise à limiter l'augmentation de la température mondiale à moins de 2 °C, si possible à 1,5 °C, comparativement aux niveaux préindustriels. Selon l'Accord de Paris, pour que le réchauffement de la planète ne dépasse pas 1,5 °C, les émissions de GES devront être réduites de 45 % d'ici 2030 et un bilan zéro émission nette devra être atteint d'ici 2050. Adopté par 196 parties (pays) à l'issue de la COP 21 à Paris le 12 décembre 2015, l'Accord de Paris est entré en vigueur moins d'un an plus tard, soit le 4 novembre 2016.

Notes de fin de texte

26. « Technologie verte » désigne les solutions technologiques considérées comme réduisant les répercussions négatives des changements climatiques sur l'environnement, par exemple en protégeant l'environnement, en préservant les ressources naturelles et en réparant les dommages environnementaux qui se sont déjà produits.
27. Le [cadre de finance durable de RBC](#) définit les activités écologiques admissibles comme étant celles qui soutiennent des objectifs environnementaux importants, y compris les mesures d'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la protection de la biodiversité et des écosystèmes, l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources maritimes, la prévention et le contrôle de la pollution et l'économie circulaire. Pour l'heure, l'évaluation de nos activités de finance durable en vertu du cadre de finance durable ne tient pas compte des pratiques de RBC GMA, RBC GP, City National Bank, et Brewin Dolphin Holdings PLC et ses filiales.
28. Services bancaires aux particuliers et Services aux entreprises sont des secteurs d'activité de notre division opérationnelle Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Pour en savoir plus, consultez le [Rapport annuel 2022 de RBC](#).
29. Les services d'introduction en bourse ne sont offerts par RBC Marchés des Capitaux que dans le contexte des services-conseils ESG.
30. Investissement responsable (IR) : Terme générique qui regroupe un grand nombre d'approches d'intégration de critères ESG aux processus de placement. Une approche n'en exclut pas une autre ; il est possible d'en combiner plusieurs. Parmi ces approches : intégration ESG, présélection et exclusion ESG, et investissement thématique ESG. Consultez la [démarche de RBC GMA en matière d'investissement responsable](#) pour en savoir plus.
31. Source : Bloomberg, au 31 octobre 2022, pour RBC Marchés des Capitaux. Les devises principales comprennent le dollar canadien, le dollar américain, la livre sterling et le dollar australien.
32. Source : Dealogic, au 31 octobre 2022, pour RBC Marchés des Capitaux. Les devises principales comprennent le dollar canadien, le dollar américain, la livre sterling et le dollar australien.
33. La garantie de finance durable conjointe RBC et Exportation et développement Canada (EDC) offre une aide financière aux grandes entreprises menant des activités admissibles qui soutiennent des objectifs environnementaux importants, y compris des mesures d'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la protection de la biodiversité et des écosystèmes, l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources maritimes, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'économie circulaire. EDC garantira 50 % d'un prêt à terme RBC – jusqu'à concurrence d'un maximum de 60 millions de dollars américains par débiteur, pour une période pouvant atteindre sept ans – offrant ainsi à RBC une marge de manœuvre accrue pour appuyer la transition de ses clients vers une économie à faibles émissions de carbone. Cette garantie a été établie en novembre 2022. Vous trouverez des précisions supplémentaires [ici](#).
34. Le terme « vert » désigne les opérations admissibles selon le cadre de finance durable de RBC qui visent des objectifs environnementaux spécifiques (par exemple prêt vert ou obligation verte) ou un objet général de l'entreprise. Veuillez consulter le [cadre de finance durable de RBC](#) pour en savoir plus.
35. Le terme « social » désigne les opérations admissibles selon le cadre de finance durable de RBC qui visent des objectifs sociaux spécifiques (par exemple, obligations municipales américaines admissibles) ou un objet général de l'entreprise (par exemple, fournisseur de logements abordables). Veuillez consulter le [cadre de finance durable de RBC](#) pour en savoir plus.
36. Le terme « vert et social » désigne les produits à objet spécifique qui regroupent des objectifs environnementaux et sociaux, comme les obligations durables. Veuillez consulter le [cadre de finance durable de RBC](#) pour en savoir plus.
37. Le terme « lié au développement durable » désigne les opérations admissibles selon le cadre de finance durable de RBC, y compris les obligations et les prêts liés au développement durable. Veuillez consulter le [cadre de finance durable de RBC](#) pour en savoir plus.
38. Le [Partnership for Carbon Accounting Financials \(PCAF\)](#) est un partenariat sectoriel visant à renforcer la transparence et à aider les institutions financières à évaluer et à déclarer les émissions de GES découlant de leurs portefeuilles de prêts et d'investissements. RBC utilise la Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry (norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES pour le secteur financier) du PCAF (la « norme du PCAF ») pour calculer ses émissions financées découlant de ses activités de prêt.
39. La méthode comptable du PCAF porte sur six catégories d'actif : actions cotées et obligations de sociétés, prêts à l'entreprise et actions non cotées, financement de projet, immobilier commercial, prêts hypothécaires et prêts destinés à financer l'achat de véhicules automobiles. Pour en savoir plus sur nos mesures de 2021, reportez-vous à la [page 24 du Rapport GIFFC RBC 2021](#).
40. La figure 5 illustre, sur le plan conceptuel, sur le plan conceptuel, les différents leviers permettant de progresser vers l'atteinte de nos objectifs intermédiaires. La figure 1 est fournie à titre indicatif seulement. Elle repose sur différentes hypothèses, lesquelles peuvent tenir compte de facteurs qui échappent à notre contrôle et à celui de nos clients. La taille de chaque levier (A1, A2 et B) dans la figure 5 ne doit pas être considérée comme représentative de la proportion attendue ou réelle du levier par rapport aux autres leviers pour les objectifs intermédiaires dont il est question dans le présent rapport et dans le Rapport de carboneutralité 2022 de RBC. La taille et la proportion réelles de chaque levier peuvent varier pour chacun des objectifs intermédiaires propres aux secteurs détaillés dans le [Rapport de carboneutralité 2022 de RBC](#).
41. L'intensité des émissions physiques représente les émissions par unité de production d'un emprunteur (p. ex. le nombre de mégawattheures ou de mégajoules d'énergie produite). À l'échelle du portefeuille, l'intensité des émissions physiques est la moyenne des intensités des émissions physiques associées aux emprunteurs du portefeuille, pondérée en fonction des expositions.
42. L'objectif est fondé sur le Plan de réduction des émissions du Canada. Le Plan de réduction des émissions est fondé sur la science et s'appuie sur l'engagement du Canada à respecter l'Accord de Paris. Ce plan ne propose pas encore de parcours vers la carboneutralité au-delà de 2030, et ne prévoit pas le respect de l'objectif de température en fonction d'un budget carbone mondial. Nous nous écartons du taux de réduction de 40 % prévu dans le scénario, car le portefeuille de RBC comprend des placements dans d'autres régions, y compris aux États-Unis, où nous ne disposons pas de scénarios régionaux suffisamment fiables ou détaillés.

Notes de fin de texte

43. Scénario zéro émission nette (ZEN) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Seule la limite supérieure de la fourchette est fondée sur le scénario ZEN de l'AIE. La limite inférieure est fondée sur notre évaluation de l'environnement politique dans les territoires clés et sur l'analyse de notre portefeuille au moment de la rédaction du Rapport de carboneutralité 2022 de RBC (26 octobre 2022).
44. La fabrication comprend la production de voitures et de véhicules utilitaires légers.
45. Les autres services comprennent les compagnies aériennes, les services automobiles, la vente en gros, les services de messagerie et de fret, le transport maritime, les autres concessionnaires, l'équipement ferroviaire, les pneus et le camionnage.
46. Ces données proviennent des Services économiques RBC, du BCG Centre for Canada's Future et de l'Arrell Food Institute de l'Université de Guelph. Novembre 2022. [La prochaine révolution verte : comment le Canada peut accroître sa production alimentaire tout en réduisant ses émissions.](#)
47. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
48. Consultez les Directives de la politique des secteurs et des activités sensibles de RBC, qui traitent de nos activités de prêt.
49. Les [Principes d'Équateur](#) encadrent la détermination, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux associés aux projets du secteur financier. RBC a été la première banque canadienne à adopter les Principes d'Équateur en 2003. En 2006, en 2013 et en 2020, elle s'est engagée à en respecter la version révisée.
50. La [norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES](#) définit les titres compensatoires en carbone comme étant des réductions de GES distinctes utilisées pour neutraliser (compenser) des émissions de GES ailleurs. Les titres compensatoires sont calculés par rapport à une référence qui représente un scénario hypothétique quant aux émissions qui auraient été générées en l'absence du projet d'atténuation donnant lieu aux titres compensatoires.
51. Un crédit d'énergie renouvelable est un instrument de marché émis lorsqu'un mégawattheure (MWh) d'électricité est produit et livré au réseau électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable.
52. Les régimes de crédits compensatoires élaborent des protocoles normalisés d'enregistrement des projets afin d'émettre des crédits de carbone, de faire le suivi des crédits sur le marché et de veiller à ce que les avantages environnementaux associés aux crédits de carbone ne soient pas attribués à plusieurs entités. Les régimes de crédits de carbone ont leurs propres normes, exigences de vérification et protocoles de surveillance pour les projets afin d'assurer que les crédits de carbone ont été vérifiés et qu'ils répondent aux exigences.
53. Nos principaux risques comprennent les suivants : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité, risque d'assurance, risque opérationnel, risque de non-conformité à la réglementation, risque stratégique, risque réputationnel, risque lié au cadre juridique et réglementaire, risque concurrentiel et risques systémiques. Le risque d'assurance est le principal risque touché par le risque climatique. Les risques physiques liés au climat toucheraient principalement les produits d'assurance de biens et d'assurance risques divers, et auraient une incidence secondaire sur les risques de morbidité, de mortalité et de déplacement. Cependant, comme RBC n'offre pas d'assurances de biens et de risques divers, le risque d'assurance est atténué et ne figure pas au tableau 3.
54. L'approche de gestion du risque climatique RBC s'applique à toutes les unités opérationnelles et unités fonctionnelles de l'ensemble des entités juridiques et filiales de RBC, à l'exception de RBC GMA.
55. Les simulations globales de crise que RBC effectue à l'échelle de l'entreprise consistent à évaluer les principales répercussions des risques auxquels nous sommes exposés, ainsi que des variations du résultat, sur le bilan, l'état du résultat, le levier financier, les fonds propres et la liquidité pour comprendre nos facteurs de performance en période de crise. Pour en savoir plus sur le programme de simulation globale de crise de RBC, consultez la page 64 de notre Rapport annuel 2022.
56. L'examen et analyse détaillés des fonds propres est une simulation de crise réglementaire imposée par la Réserve fédérale américaine.
57. De manière générale, la simulation globale de crise couvre de 12 à 20 trimestres, et l'examen et analyse détaillés des fonds propres, neuf trimestres.
58. Les simulations de crise axées sur des types de risque précis sont un élément clé de notre cadre de gestion du risque. Le risque opérationnel comprend le risque de maintien des opérations, soit le risque d'être incapable de maintenir, de poursuivre ou de rétablir des activités opérationnelles essentielles pendant ou après un événement qui empêche RBC d'exercer ses activités dans le cours normal des affaires.
59. Veuillez vous reporter à la section « Mise en garde au sujet des déclarations prospectives » pour obtenir des exemples de ces facteurs externes. Nos engagements, objectifs et cibles liés au climat ou à la finance durable sont ambitieux et pourraient être appelés à être modifiés ou recalibrés à mesure que les données s'amélioreront et que les sciences du climat, les parcours de transition et les pratiques du marché en ce qui concerne les normes, les méthodologies, les paramètres et les mesures progresseront.
60. Tableau tiré du PCAF (2020). The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry. Première édition, p.40, et webinaire de lancement de PCAF North America (2019), diapositive 15.
61. Le secteur du pétrole et du gaz comprend les entreprises en amont, intermédiaires, en aval et intégrées. Les services pétroliers et gaziers sont exclus.
62. Les facteurs d'émission sont un moyen d'évaluer de façon approximative les émissions de nos clients. Ils sont généralement élaborés à l'aide de diverses sources de données de tiers et fournissent des moyennes sectorielles pour estimer les émissions financées des clients qui ne les déclarent pas publiquement ou à RBC.
63. Les changements apportés aux sources des données et autres considérations comprennent une meilleure disponibilité des données déclarées par les clients, des mises à jour de nos codes internes de classification des industries et un passage des facteurs d'émission du PCAF à des facteurs d'émission développés à l'interne pour estimer les émissions des clients selon des données du PCAF à cote de qualité 5, si possible. Consultez la page 42 pour en savoir plus.
64. Les montants autorisés reflètent notre engagement de financement total et représentent un paramètre plus stable que les encours, lesquels fluctuent en fonction des montants utilisés.
65. Le secteur automobile comprend les prêts à la construction automobile et aux sociétés captives de financement automobile.

Notes de fin de texte

66. La valeur de l'entreprise avec liquidités est un élément de la méthode du PCAF pour le calcul des émissions financées attribuées aux prêts à l'entreprise et aux actions non cotées, en tant que dénominateur du facteur d'attribution pour le calcul des émissions financées. Dans le cas des sociétés fermées qui ne déclarent pas la valeur de l'entreprise avec liquidités, nous utilisons le total des capitaux propres et de la dette, conformément aux directives du PCAF. Il s'agit de valeurs dynamiques, car les valorisations et les activités de l'entreprise fluctuent et peuvent entraîner des changements dans l'attribution des émissions à RBC.
67. Nous n'avons pas déclaré les émissions de périmètre 3 pour la production d'énergie, puisque les émissions de périmètre 3 dans ce secteur sont négligeables par rapport à celles du paramètre 1. De plus, cela correspond à notre objectif intermédiaire en matière de production d'énergie (voir le [Rapport de carboneutralité 2022 de RBC](#)).
68. Lorsque les paramètres 1 et 2 comportent des cotes de qualité des données différentes, nous attribuons la cote de qualité des données PCAF inférieure à la mesure. Consultez la page 38 pour obtenir les cotes de qualité générale des données du PCAF. Les cotes de qualité de données du PCAF peuvent fluctuer d'une année à l'autre, car elles représentent une moyenne pondérée de la qualité des données sur les émissions des clients et peuvent varier en fonction des soldes relatifs de chaque client au cours d'une année donnée.
69. RBC utilise les codes de la Classification type des industries (CTI) pour classer son exposition et ses prêts dans différents secteurs. Ces codes constituent la base de nos regroupements d'industries et sont utilisés à diverses fins, notamment pour l'établissement d'objectifs et la mesure des émissions financées. Cela est particulièrement pertinent pour le secteur de la production d'énergie, pour lequel RBC a créé 10 nouveaux codes de classification (énergie solaire, éolienne, marémotrice, géothermique ou nucléaire, hydroélectricité, biomasse, charbon, pétrole et gaz naturel) afin d'améliorer notre suivi des clients emprunteurs de ce secteur et nos déclarations connexes. Pour en savoir plus, consultez la page 44.
70. Les facteurs d'émission de périmètre 3 du PCAF ne comprennent que les émissions en amont.
71. En ce qui concerne les fournisseurs publics d'électricité, conformément aux lignes directrices de mise en œuvre du GIFCC, nous avons exclu de notre mesure des actifs liés au carbone ceux dont les activités s'appuient sur des ressources renouvelables et sur l'hydroélectricité.
72. Les données sur les prêts représentent notre exposition au risque de crédit selon les montants figurant au bilan ou non (portion inutilisée et autre). Les valeurs sont calculées par client, en appliquant à notre exposition au risque de crédit en lien avec ce client les dernières données publiques sur les sources d'énergie (exprimées en pourcentage de MWh). Données au 31 octobre 2022.
73. Le Protocole des GES, périmètre 2, définit la méthode fondée sur le marché comme une méthode de comptabilisation des émissions de périmètre 2 qui tient compte des émissions provenant de la consommation d'électricité qu'une société déclarante a délibérément choisies (ou non). Dans la méthode fondée sur le marché, les facteurs d'émission sont dérivés d'instruments contractuels, y compris « tout type de contrat entre deux parties visant la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs relatifs à la production d'énergie, ou d'énergie non groupée ».
74. RBC publie des données pluriannuelles sur les émissions de GES absolues et selon l'intensité (périmètres 1 et 2) calculées conformément au Protocole des GES. Le périmètre 3 comprend les émissions qui proviennent des déplacements d'affaires de ses employés, calculées conformément au Protocole des GES. Les données des périmètres 1 et 2 pour les bâtiments dont nous sommes propriétaires ou locataires ont été obtenues de notre société de gestion immobilière. Les données relatives aux achats directs de carburant pour les déplacements, ainsi qu'aux voyages réservés au moyen de notre système tiers ou par l'entremise d'agences de voyages, sont regroupées et converties en émissions en fonction de l'utilisation de carburant ou de la distance. Les facteurs d'émission et les données sur la composition du réseau proviennent de sources gouvernementales accessibles au public ou sont tirés des données de l'Agence internationale de l'énergie. Nos déclarations relatives à l'énergie depuis 2018 portent sur 99 % la superficie totale que nous occupons dans le monde. Le cycle de déclaration des données énergétiques des périmètres 1 et 2 pour les bâtiments (gaz naturel, mazout, gaz propane, eau réfrigérée, vapeur et électricité) va du 1^{er} août au 31 juillet pour nous donner le temps de recueillir les données, de les analyser et d'en certifier l'exactitude. Le cycle de déclaration des autres sources d'émissions demeure du 1^{er} novembre au 31 octobre.
75. Le Protocole des GES, périmètre 2, définit la méthode fondée sur l'emplacement comme une méthode de comptabilisation des émissions de périmètre 2 qui tient compte de l'intensité moyenne des émissions des réseaux desquels provient la consommation d'énergie, en utilisant principalement les données moyennes de facteurs d'émission des réseaux.
76. L'écoblanchiment est une pratique qui consiste à faire des déclarations fausses ou trompeuses sur les bienfaits d'un produit, d'un service ou d'une technologie sur l'environnement.
77. Cotes de diagnostic de performance énergétique (DPE). Les diagnostics de performance énergétique sont des systèmes énergétiques qui permettent d'examiner l'efficacité énergétique d'une propriété. Le DPE permet d'évaluer l'efficacité énergétique d'une propriété en lui attribuant une cote de A à G, les bâtiments ayant obtenu la cote F ou G étant les moins performants.



Commentaires

Le présent Rapport est destiné à toutes les parties prenantes de la Banque Royale du Canada et de ses filiales. N'hésitez pas à nous envoyer vos questions, vos commentaires et vos suggestions à corporatecitizenship@rbc.com.

